

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Mercredi 19 octobre 2016

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Note de politique générale pour la session 2016-2017</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Durenne.....	1
<i>Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Lecomte, Zrihen, MM. Arens, Mouyard, Mmes Potigny, Durenne, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	3
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	17
<i>Projets et propositions</i>	18
<i>Projet de décret modifiant le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et le décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public (Doc. 584 (2015-2016) N° 1) ;</i>	
<i>Projet de décret modifiant le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution et le décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 585 (2015-2016) N° 1) ;</i>	
<i>Proposition de décret limitant la rémunération des gestionnaires publics au sein des organismes d'intérêt public et des entités dérivées de l'autorité publique ainsi qu'au sein des intercommunales, déposée par Messieurs Jeholet, Crucke, Wahl, Dodrimont, Knaepen et Bellot (Doc. 123 (2014-2015) N° 1 à 4)</i>	18
<i>Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	18
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Collignon, Hazée, Mme Stommen, M. Magnette, Ministre-Président du	

Gouvernement wallon.....	20
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Collignon, Jeholet.....	28
<i>Liste des intervenants.....</i>	30
<i>Abréviations courantes.....</i>	31

Présidence de M. Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 11 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Bonjour à tous, excusez mon retard, j'ai couru.

Je propose d'entamer nos travaux, si vous n'y voyez pas d'objection.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

AUDITIONS

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE POUR LA SESSION 2016-2017

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la note de politique générale pour la session 2016-2017 et l'exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je propose Mme Lecomte.

M. le Président. - Mme Lecomte est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je suis ravi de vous retrouver dans cette semaine d'activité parlementaire très intense. On ne se quitte pas beaucoup.

Pour cet exercice précieux, présentation de ces notes, même si j'ai bien entendu qu'il y avait quelques difficultés ces derniers jours, il est sûrement perfectible. Je vous avoue que pour moi il est un peu particulier puisque vous savez que la fonction de ministre-président est fondamentalement une fonction de coordination et de fonction internationale. Les matières que j'ai à vous présenter ici sont un peu arides et moins concrètes que quand on parle de logement, de social, et cetera, et que, par ailleurs, j'ai fait l'exercice de présenter les grands axes de l'action du Gouvernement déjà en séance plénière. Sur ces aspects-là, je ne reviendrai pas non plus. Je vais vous exposer les éléments des politiques de coordination que je gère directement, en commençant par les fonds structurels européens.

Les fonds structurels, vous le savez, sont très importants pour la Wallonie.

Cette année verra, d'une part, la poursuite des opérations de clôture de la programmation 2007-2013. C'est un gros travail de suivi administratif et politique, ainsi que des opérations courantes et d'évaluation de cette programmation. Cette année verra également le lancement et l'attribution de l'appel à projets pour les *creative hubs*, le lancement de l'appel à projets pour la transnationalité du FSE, le lancement du second appel à projets en faveur de l'intégration des migrants dans le cadre du Fonds européen Asile, Migration et Intégration et le lancement des appels à projets Interreg pour nos trois programmes transfrontaliers.

Je vous ai indiqué le plus exactement possible le calendrier prévisionnel de ces étapes. Nous aurons évidemment l'occasion d'en parler concrètement au fil du temps, de même que nous pourrons revenir, si vous le souhaitez, sur l'évaluation de la période 2007-2013. À titre personnel, je regrette parfois que l'on ne fasse pas plus de débats sur la manière dont on a utilisé ces fonds et que l'on puisse voir quelles sont les réalisations concrètes en Wallonie. On fait rapport de toute façon à l'Union européenne. Ces rapports sont très appréciés puisque vous savez que l'on a un taux de réalisation qui est parmi les meilleurs et que l'on a des rapports d'évaluation très positifs. Cela vaudrait la peine un jour peut-être de se pencher là-dessus.

Le deuxième grand volet des fonctions qui sont les miennes sont les relations internationales.

Les Fonds structurels, eux-mêmes, me donnent l'occasion de travailler à l'échelle internationale, puisque nous entendons préparer, dès à présent, la prochaine programmation. Elle n'est pas certaine. On ne sait pas si la Commission européenne, si l'Union européenne fera une programmation 2020-2026. On l'espère bien entendu. Le Gouvernement wallon s'investit en tout cas fortement dans la préparation, au niveau européen, de cette programmation. J'ai déjà participé à de nombreuses réunions à la Commission européenne, avec la commissaire Georgieva avec la commissaire Crețu, au Comité des régions pour plaider pour une nouvelle programmation 2020-2026 et pour plaider pour une programmation qui reste universelle. Vous le savez peut-être, mais une des thèses qui circule à la Commission est que ces fonds devraient être réservés aux pays vraiment très en retard, sans conserver de budget pour les régions comme la nôtre, qui sont des régions dites en transition. Nous plaçons à l'inverse pour que l'on continue à avoir un régime universel et que des régions en transition comme la nôtre puissent continuer d'en bénéficier, même si c'est très naturel, les montants se réduisent au fil des ans, puisque notre situation s'améliore et que les montants sont davantage concentrés sur quelques postes centraux.

Par ailleurs, toujours sur le volet de la politique internationale, nous entendons mettre les prochains mois à profit pour optimiser notre réseau de représentations à l'étranger, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque nous partageons WBI. Il s'agira de repositionner de manière rationnelle les représentations wallonnes et francophones, dans une logique multiservice, d'une part, et en essayant d'avoir davantage de postes itinérants. Les postes fixes, c'est évidemment importants, parce que cela permet d'assurer une présence à certains lieux essentiels pour nous, que ce soit sous le domaine de l'AWEx, sous le domaine de WBI, mais par ailleurs avoir des postes itinérants permet, avec des budgets limités, de pouvoir être présents dans des grandes conférences multilatérales ou sur des lieux où se tiennent des réunions multilatérales importantes, où nous pouvons nouer de nombreux contacts en un temps très court.

Je souhaite aussi finaliser le décret Coopération au développement, conformément aux principes énoncés dans la DPR et la note de politique internationale. Il s'agira, en cela, de rechercher la plus grande cohérence des actions et des ressources de la Wallonie, de la Communauté et de la Ccof, pour atteindre les objectifs de développement à travers toutes nos formes de coopération : la coopération bilatérale directe, la coopération indirecte, la coopération multilatérale et l'action humanitaire. C'est un décret qui viendra codifier en quelque sorte notre pratique, lui donner ce fondement légal et en même temps en améliorer la cohérence et la coordination avec les autres niveaux de pouvoir,

communautés et Ccof, avec lesquelles nous partageons ces politiques.

Le Gouvernement se prononcera aussi sur la révision d'un autre décret dont il a beaucoup été question ici, le décret Armes, afin de transposer les directives européennes, de se mettre en conformité avec l'arrêt de la Cour constitutionnelle et de clarifier certaines dispositions.

Par ailleurs, nous continuerons de suivre avec la plus grande attention les politiques commerciale et industrielle européennes. Je ne reviens pas sur la politique commerciale, le CETA, on en a amplement parlé. Sur le plan de la politique industrielle, vous savez sans doute qu'il y a un vaste débat aussi au sein de la Commission européenne, certains plaident pour que soit abandonnée la politique industrielle alors qu'elle est déjà assez maigre et d'autres, plaident en revanche – c'est ce qu'a fait notamment le ministre Jean-Claude Marcourt lors des dernières réunions conjointes des conseils Emploi et Industrie – pour que l'Europe se dote d'une vraie politique de veille technologique et d'accompagnement des secteurs, soit en difficulté, soit en pleine expansion.

À côté de la politique internationale, j'ai aussi pour mission la coordination générale de l'action du Gouvernement, bien entendu, mais au-delà de la coordination générale de l'action du Gouvernement je coordonne certains pans particuliers de ces politiques. C'est le cas, vous le savez, du plan Marshall, qui est notre navire amiral en matière de politique de développement économique. Pour l'année 2017, ce sera l'occasion de poursuivre sa mise en œuvre, puisque vous le savez, nous l'avons adopté en 2015, traduit par un certain nombre de mesures en 2016. D'autres mesures suivront en 2017. Pour rappel, en mai 2017, un an après le lancement du plan Marshall 4.0, nous avons pris 54 % des décisions pour rendre les mesures opérationnelles et 32 % des décisions étaient en cours. Nous continuerons à mesurer cette évolution, à vous donner les chiffres.

Sur le fond, cela a sans doute été dit hier, cette session verra aussi le lancement d'une nouvelle programmation d'assainissement de sites à réaménager, le développement de nouvelles zones d'activité économique, l'opérationnalisation de la nouvelle réforme de l'alternance, la poursuite des appels à projets relatifs aux pôles de compétitivité, la mise en œuvre du mécanisme de *carbon leakage* qui accompagne les entreprises fortement consommatrices d'énergie et l'adoption d'accords de branches simplifiés pour les PME ou encore celle d'un décret organisant les aides du Plan numérique.

Le deuxième grand plan que je coordonne directement est le Plan wallon de lutte contre la pauvreté qui continuera de faire l'objet d'un pilotage rapproché, en partenariat avec le Réseau wallon de lutte

contre la pauvreté, pour assurer sa parfaite articulation avec les besoins du terrain. Là aussi, la session 2016-2017 permettra la mise en œuvre de nouvelles mesures concrètes. Les exemples repris illustrent à la fois le nombre et l'importance de ces actions; une ampleur que permet, justement, la méthode de coordination et de suivi que nous avons adoptée.

Troisième plan plus conjoncturel celui-là, on l'espère, dont j'assure directement la coordination, c'est la stratégie de lutte contre le radicalisme, sujet éminemment important, stratégie – vous le savez – que nous avons mise en place au lendemain des attentats contre *Charlie Hebdo*, bien avant les attentats qui malheureusement ont frappé notre territoire et les attentats déjoués de Verviers, la mise en œuvre coordonnée de cette stratégie de lutte contre le radicalisme va se poursuivre, notamment avec la sélection des projets rentrés dans le cadre de l'appel lancé auprès des communes en lien avec les plans de cohésion sociale. Vous savez que, dans le cadre du renforcement des plans de cohésion sociale, coordonnés par le ministre Furlan, nous avons ajouté un volet complémentaire, avec des budgets complémentaires, dès l'année dernière, consacrés à la prévention de la lutte contre le radicalisme.

Par ailleurs, l'adoption en troisième lecture du décret Cultes. Vous savez que nous sommes en charge, non pas des cultes, mais des lieux de cultes et que le Ministre Furlan travaille sur un cadastre de ces lieux de culte et à une régulation de ces lieux. Ensuite, la poursuite de ces éléments, et notamment, de la diffusion d'un vademecum qui permet aux autorités communales de savoir quelles sont toutes les règles en matière de sécurité publique et de police administrative qu'elles peuvent mobiliser pour, le cas échéant, mettre en ordre certains lieux de culte qui poseraient des problèmes d'ordre public ou de police administrative.

Par ailleurs, notre assemblée est un lieu où les représentants des Wallons veillent à ce que les annonces soient suivies d'effets. Je peux vous dire que mon appel au patriotisme économique lancé dans le cadre du débat sur l'état de la Wallonie, se traduira, dès cette année, par une séance spéciale du Gouvernement sur le thème « Acheter et produire wallon » et que ceci fera aussi l'objet d'une stratégie coordonnée qui vous sera présentée.

Cela permettra de faire un premier inventaire des actions pouvant être menées en ce sens par chacun des ministres et de coordonner leur mise en œuvre. Je vous ai indiqué les grands axes, en séance plénière, l'autre jour, je reviendrai avec les détails dès que le Gouvernement se sera prononcé.

Le dernier volet de mon action directe est la collaboration interfédérale. De même que je représente la Wallonie sur la scène internationale, je représente aussi la Wallonie dans les relations avec les autres

entités du pays, le Gouvernement fédéral et les autres Régions. J'ai évoqué évidemment cette question, aussi, en séance plénière. Je rappellerais simplement l'intention du Gouvernement de continuer à défendre les intérêts de la Wallonie et aussi de pouvoirs locaux dans les instances pertinentes tel que le Comité de concertation, dont je me réjouis qu'il se réunisse, désormais, de manière régulière tous les mois. Ce qui nous permet d'avoir un rendez-vous régulier et d'éviter qu'il ne soit réuni que lorsque l'on a un amoncellement de problèmes, mais aussi parfois pour venir avec des propositions de solutions. Par exemple, un sujet pour lequel on s'est réjoui qu'il soit présenté et que l'on soutien pleinement qu'il y ait l'idée d'un Pacte national des investissements. On a fait notre propre Plan wallon d'investissements. On est tout à fait disposé à l'inscrire dans une stratégie coordonnée. Cela fait partie des sujets non problématiques. On pense toujours que le Comité de concertation ce n'est qu'un endroit où l'on se dispute, non, de temps en temps on essaye aussi de prendre les devants et de se coordonner.

Par contre, on a encore quelques dossiers problématiques, aussi, il ne faut pas le cacher. Notamment, l'accord sur le *burden sharing*, vous savez la répartition des recettes des enchères pour les quotas de CO₂ où il y a un accord entre les trois Régions et où malheureusement, cet accord n'est pas encore approuvé par la ministre fédérale de l'énergie, Madame Marghem. Dans une logique pleinement constructive, c'est ce que l'on écrit mes collaborateurs, nous continuerons à chercher une solution pour la mise en œuvre de ce *burden sharing*.

De même, dans une logique tout aussi constructive, nous continuerons à mettre en oeuvre une autre note adoptée dans un esprit tout à fait positif, la note-cadre de Sécurité intégrale. Nous avons contribué intensément aux travaux préparatoires de cette note, pendant plus d'un an, elle a été adoptée sans la moindre difficulté. Nous sommes maintenant dans la mise en oeuvre.

Voilà pour l'essentiel des matières qui sont les miennes. J'ai bien conscience que quand on a enlevé la coordination générale de l'action du Gouvernement, cela devient un peu aride. Je me livre à l'exercice, comme l'ensemble de mes collègues, afin que nous puissions avoir un débat sur ces éléments, néanmoins, importants.

Merci de votre attention.

Échange de vues

M. le Président. - Nous ouvrons la discussion. Qui souhaite prendre la parole ?

La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Merci Monsieur le Président.

Au niveau de la méthodologie, on va reprendre les grands thèmes évoqués par le ministre-président à commencer par les fonds structurels européens qui sont, effectivement, très importants. Pour la bonne compréhension, il y a lieu de différencier ces fonds. D'évoquer d'abord les fonds FEDER. Quand même, rappeler que la programmation 2014-2020 se chiffre à 1,7 milliard d'euros. En l'occurrence, l'Union européenne intervient, ici, à hauteur de 40 %. 50 % pour la Région wallonne et les 10 % restant venant des opérateurs. Deux appels à projets ont été lancés et sont clôturés.

Aujourd'hui, aux alentours de 485 projets sont sélectionnés. Au niveau de la concrétisation, en date du 30 septembre 2016, seuls 103 projets ont été passés au Gouvernement wallon, soit 21 % du total seulement, donc pour leur arrêté de subvention. En l'occurrence, il y a 16 dossiers pour la formation, 61 dossiers en recherche et développement et le reste ce sont des dossiers de villes assez sympathiques : Huy, Farciennes, Soignies, Flémalle, Dour, Andenne, Namur. Elles ont certainement un fil conducteur. Il est vrai que l'on peut quand même se demander : « Pourquoi ces villes et pourquoi pas d'autres ? ». S'interroger s'il y a un traitement de faveur. En tout état de cause, 103 projets pour 485 sélectionnés, nous voilà à l'aube de 2017, un projet sur cinq peut démarrer. On peut quand même s'interroger sur la lenteur de la concrétisation des projets FEDER de cette programmation. Les budgets de la Région wallonne sont-ils réellement présents ? Dès maintenant, en tout état de cause, il faudrait, en tout cas, assumer les décisions prises.

Alors vous parlez, Monsieur le Ministre-Président d'un appel à projets pour les Creative Hubs. En l'occurrence, sept autres Creative Hubs ont déjà vu le jour, résultant du programme Creative Wallonia. D'ailleurs, il y en a un en Province du Luxembourg, c'est le « Green Hub ». *Le Soir* titrait, en l'occurrence, à leur sujet, « les Creative Hubs, pourquoi faire ? »

On a pas encore eu d'évaluation. Ceux-ci, concernant les sept en question, il y a déjà un second appel à projet concernant d'autres Creative Hubs. La question est de se demander si ce n'est pas un énième machin qui se superpose aux acteurs d'accompagnement existant. Faut-il vraiment créer d'autres structures ? Cette panoplie de structures existantes ne suffit-elle pas ? Il y a lieu encore d'annoncer un appel à projets pour ceux-ci.

Quatre millions deux cents millions d'euros seront dégagés. Première question, est-ce uniquement la part wallonne ou est-ce le total de ces fonds ? Autre axe concernant les fonds FEDER, c'est ce que l'on appelle les fonds dérivés, enfin les sous-fonds. Le FEADER, qui concerne l'agriculture. Les fonds ont été approuvés dans les faits, mais les GAL, les groupes d'action locaux ne revoient pas les liquidités. La Région wallonne compte-t-elle vraiment s'impliquer dans le développement de

ces plans ? C'est toute la question.

Les fonds FEDER, mais aussi les fonds FSE partagés avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, programmation aussi qui se chiffre à 1,2 milliard d'euros. Pas rien, programmation 2014-2020. Là aussi un questionnement sur l'état d'avancement des projets.

Il n'est pas beaucoup plus clair que celui des projets FEDER. On tarde donc à amorcer les projets. Se pose quand même la question de la volonté du Gouvernement wallon. Pourra-t-on avoir la traduction de tout cela dans les budgets ? *That is the question.*

L'AMIF est un fonds pour l'asile, la migration et l'intégration. C'est un fonds pour toute la Belgique. Il est composé de sept piliers différents pour un budget total, pour toute la Belgique, de 89 250 000 euros. La Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont parties prenantes pour ce que l'on appelle le pilier intégration. Vous avez d'ailleurs rappelé, lundi, l'objectif de celui-ci qui est d'offrir systématiquement à tous les primo-arrivants européens, une formation en français et de développer un module d'initiation à la citoyenneté.

Évidemment, cela nous rappelle d'emblée, le parcours d'intégration. En juin 2015, il y a eu le lancement du premier appel à projets ; en novembre 2015, la sélection des fiches projets ; en mars 2016, l'approbation des dites fiches projets par le Gouvernement wallon. Vous annoncez déjà pour janvier 2017, la sélection d'un deuxième appel à projets qui vient de débiter puisqu'en l'occurrence, c'était le 17 octobre avec un budget de 7 millions d'euros.

J'ai envie de vous demander quels sont les résultats puisque cela date de juin 2015. Quels sont les résultats de ces appels à projets dans le cadre de ce fonds AMIF qui est quand même quelque chose de nouveau ? Y a-t-il déjà eu des évaluations depuis juin 2015 ? Nous sommes en fin 2016.

Je vous disais que cela nous rappelait le parcours d'intégration. Y a-t-il donc des parcours d'intégration avec M. le Ministre Prévot concernant l'audit « parcours d'intégration » ? Forcément se pose la question de savoir si les moyens sont mutualisés. Quelle est donc l'ambition du Gouvernement wallon pour 2017 ?

Avec les fonds européens, c'est aussi assez aride, assez complexe. On parle des fonds FEDER, des fonds FSE. Même pour la compréhension des citoyens, le fonds AMIF et ensuite, il y a aussi maintenant, les fonds INTERREG.

Là, chaque fois que j'évoque les fonds européens, on reparle systématiquement de la programmation 2007-2013. On est toujours dans l'étalement de la clôture. Je pose la même question à chaque fois. Quand la clôture finale de cette programmation aura-t-elle lieu ? C'est un peu comme le monstre du Loch Ness. Peut-être que cette fois-ci, ce sera la bonne.

Voici, Monsieur le Ministre-Président, nos réflexions par rapport au fonds structurel européen.

M. le Président. - Si vous voulez que l'on réorganise les travaux autrement sans quoi j'ai noté les prises de parole par doigt levé, mais ce n'est pas une règle au sein de notre Parlement.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Excusez-moi, Monsieur le Président.

Tout d'abord, il est important de préciser que l'exercice auquel se livre les différents ministres dans toutes les commissions est quand même un exercice décidé en Conférence des présidents et il est important de dire que cela devait être une réponse aux difficultés que nous avons eues l'année dernière de ne pas mélanger à la fois, une note de politique générale et un budget.

Je trouve donc que l'exercice en soi est important, car il donne, à chaque fois, le cadre du travail et ici, en plus, nous avons la possibilité, au niveau régional, encore une fois, de pouvoir affirmer de manière très claire, la détermination de la Région à avoir un véritable chemin, un cadre de travail des politiques générales au niveau wallon. Cette volonté doit être soulignée, car ma petite expérience parlementaire me montre bien que cet exercice ne se fait pas partout.

L'exercice de concision, quoi qu'il en soit, auquel les ministres doivent s'exercer permet quand même de voir qu'en ce qui concerne la Déclaration de politique régionale, les différents aspects évoqués sont quand même des aspects assez déterminants. La liaison avec les fonds européens, dans un contexte comme celui que nous vivons, sont, je crois, l'ajout fondamental pour relancer en Wallonie, une politique industrielle et même si, au niveau européen, ils marquent quelques réticences. C'est vraiment un atout majeur qu'il faut développer et peut-être que contrairement à ce que certains pensent et connaissant les difficultés de tous ces programmes, pouvoir déjà s'inscrire là-dedans, être pris en considération et pouvoir les gérer et les générer aussi au niveau d'une Région comme la nôtre. Cela marque déjà une très grande vitalité ou en tout les cas, une capacité d'être en éveil par rapport aux propositions européennes.

Ce qui me paraît aussi important – là, je demanderai peut-être à M. le Ministre-Président s'il aurait déjà des échos – c'est la politique de cohésion sociale européenne dont certains voudraient déjà largement détruire l'opérationnalité en se disant que les régions qui n'arrivent pas à vraiment les réaliser devraient en être privées. On est parfois dans des politiques européennes dans lesquelles on fustige, car on n'arrive pas à atteindre des objectifs au lieu de les soutenir pour pouvoir mieux atteindre les objectifs.

La coordination, en ce qui concerne les politiques industrielles et commerciales européennes, est au cœur même du travail et tous les décrets qui vont arriver au niveau des relations internationales montrent, encore une fois, la vitalité et la prise de position de notre rôle sur la scène internationale européenne ; ce qui revient de manière très légitime en conséquence de la sixième réforme de l'État.

La coordination des politiques régionales, un plan Marshall qui va permettre de poursuivre la mise en oeuvre du plan avec toute une série de volets comme l'assainissement des nouveaux sites à réaménager ; ce qui, en Wallonie, est véritablement une problématique très importante étant donné que nous relevons de la politique industrielle qui ne nous a pas permis de trouver de nouvelles opportunités et qu'il faut donc redonner un nouveau paysage beaucoup plus attractif. Il y a les pôles de compétitivité dont on peut déjà mesurer largement tout l'apport que cela peut avoir et surtout, tout l'impact pour le développement et le redéploiement économique.

Nous nous sommes inscrits résolument dans le mécanisme de compensation du coût énergétique et suffisamment d'initiatives – il en faudrait encore plus, bien sûr pour être dans le cadre des accords que nous avons conclus, mais le chemin se fait. L'adoption d'accord de branche simplifié pour les PME et ensuite, les aides au développement du Numérique. Cela, ce sont vraiment des pistes tout à fait innovantes qui doivent nous permettre de pouvoir retrouver une place au niveau à la fois de la politique industrielle, que ce soit en Belgique ou au niveau européen.

Le Plan wallon de lutte contre la pauvreté, je m'en voudrais de ne pas signaler que nous sommes justement dans cette semaine, qui n'est pas simplement la lutte contre la pauvreté. C'est un engagement beaucoup plus fort que nous affirmons, celui du refus de la misère puisque la misère atteint énormément de personnes et lutter contre la pauvreté est un des axes que nous pouvons mettre en place. Nous ferons, cette semaine encore, au Parlement wallon, à l'initiative du groupe socialiste, une évaluation de tout ce travail avec la société civile.

Le radicalisme violent est un point souvent à l'ordre du jour, il permettra aux villes d'être associées étroitement à tout ce travail. Les niveaux local et régional sont des niveaux dans lesquels ce type de politique va vraiment trouver toute son expression et toute sa place. Ce que je trouve intéressant, c'est à chaque fois, l'association faite entre l'exécutif, à un moment donné, d'un gouvernement et le niveau local qui permet vraiment d'associer de manière très étroite les associations à tout ce travail, pas simplement les dispositifs descendants de *top-down*, mais bien plus aussi des dispositifs de *bottom-up* où la participation de la population est importante.

Acheter et produire wallon, cela nous permettra de retrouver une dignité et une image qui est extrêmement importante et qui redonne goût aux personnes. J'entends dire que même à Etterbeek, l'on commencerait à faire des tables, peut-être pas des tables wallonnes, mais des tables dans lesquelles on consommerait plus local.

La collaboration interfédérale reste peut-être un point un peu complexe, mais à force de se côtoyer et de se parler, peut-être que l'on arrivera à retrouver enfin le sens du dialogue, surtout d'un dialogue extrêmement constructif.

En ce qui nous concerne, votre Déclaration de politique régionale, Monsieur le Ministre-Président, nous laisse augurer une année 2016-2017 très riche, intense, et en tous les cas qui, d'après nous, reste bien dans tout le cadre largement proposé et présenté dans la Déclaration de politique régionale.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour la note que vous avez présentée ce jour.

Je vais très rapidement poser des questions très concrètes sur le contenu de votre note.

Les fonds structurels européens occupent une place très importante, ce qui est logique. Ces fonds structurels sont très importants aussi pour les différentes régions de notre Wallonie.

Tout d'abord, en ce qui concerne le Fonds européen Asile, Migration et Intégration, j'aurais souhaité savoir – il s'agit, si j'ai bien compris, d'une cogestion avec la Communauté française et la Cocof – si la coopération entre les différentes entités pour ce volet se porte bien, se passe bien. Quels ont été aussi les résultats du premier appel à projets ? Quels ont été les bénéficiaires ? Une évaluation de ce projet a-t-elle été réalisée ? Quelle est la procédure de sélection prévue pour le second appel d'offres ?

Nous avons aussi un autre dossier Interreg important, c'est France-Wallonie-Flandre. Je suis un tout petit peu surpris dans la gestion de ce dossier puisque le porteur français parfois a des attitudes qui me surprennent. Premièrement, en disant « Oui, mais la Flandre, c'est une langue différente » et ils font tout effectivement pour que l'on ne travaille pas de trop, en tout cas c'est ce qui se passe au niveau de notre zone, avec la Flandre. Ils disent également que budgétairement il y a un budget, mais que pour d'autres dossiers, je prends, par exemple, le cas des parcs naturels de la Province du Luxembourg, toujours le porteur de projets français nous dit « Allez avec ce projet dans l'appel à projets qui se déroulera au niveau de la Grande Région ». Pour la Grande Région, j'aurais souhaité connaître le budget. Si vous ne l'avez pas avec vous, un petit courrier ou un petit courriel me suffit, parce que j'aurais quand même souhaité savoir si

l'orientation que demande de prendre au porteur de projets belge est correct, parce que je ne voudrais pas non plus que l'on accepte ce que l'on nous demande et puis après nous rendre compte que le budget n'y est pas et que nous n'avons pas accès à cause de cela, à cause d'un élément budgétaire à ce niveau-là.

En ce qui concerne les relations internationales, j'insiste beaucoup, Monsieur le Ministre-Président, dans le sud du Luxembourg, dans nos relations, avec un pays voisin et ami, le Grand-Duché de Luxembourg. J'aurais souhaité vous entendre parler, un tout petit peu, de nos relations avec le Grand-Duché de Luxembourg qui, pour nous, sont fondamentales. Je prends le cas de ma commune, nous avons créé une intercommunale de fait avec quatre communes luxembourgeoises et nous réalisons un travail assez phénoménal, assez monumental avec elles. Grâce à elles, nous pouvons profiter de fonds Interreg depuis des décennies déjà et cela se poursuit, ce qui est important.

Dans ce contexte, je voudrais également dire qu'Arlon est le chef-lieu de la Province de Luxembourg. Dans le développement global, notamment au niveau du plan Marshall, nous avons insisté dans le plan stratégique de l'intercommunale Idelux pour que les projets de la Ville d'Arlon soient vraiment inscrits noir sur blanc dans le plan stratégique, parce que nous avions l'impression que l'arrondissement d'Arlon était probablement – je ne vais pas dire oublié par l'intercommunale – moins pris en considération que d'habitude par cette intercommunale, ce qui nous embêtait très fort, d'autant plus que le Gouvernement wallon a décidé d'accorder une enveloppe budgétaire à l'intercommunale pour étudier le redéploiement des arrondissements d'Arlon et de Virton. Cela est très important, puisque vous le savez probablement, beaucoup de travailleurs passent la frontière et travaillent au Grand-Duché de Luxembourg, mais ici, j'insiste, sur toutes ces relations transfrontalières. Je crois vraiment que vous êtes l'architecte au niveau wallon de tout ce qui peut se passer à ce niveau-là.

Je vous demande d'être très attentif. Pouvez-vous me dire quelques mots sur ces différentes collaborations avec la France et le Grand-Duché de Luxembourg, surtout pour ce sud des trois frontières, ou presque des quatre frontières, puisque quand on habite Arlon, on est aussi vite à Trève qu'à Namur ?

La lutte contre le radicalisme violent, j'aurais souhaité savoir si de nombreuses communes, si des communes ont présenté des projets jusqu'à maintenant.

En ce qui concerne les lieux de culte, entretenez-vous des contacts avec le ministre fédéral de l'Intérieur à ce sujet ?

Au niveau du patriotisme économique, bien sûr, nous félicitons le Gouvernement pour sa proactivité à ce niveau-là, à acheter, à consommer, à produire wallon, ce

qui est très important. Différents ministres d'ailleurs y travaillent. Êtes-vous en concertation avec le secteur pour préparer les différents plans futurs de cette création d'une image encore plus forte, d'une identité encore plus forte de notre Région wallonne ?

Puis, je vous félicite parce que vous tenez bon, ce qui est important à signaler. Nous tenons bon aussi. J'espère que l'important projecteur allumé sur la Wallonie au travers de tout cela va nous aider à nous imposer davantage en Europe et au niveau de la planète tout entière.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - La Wallonie arrive sur Mars aujourd'hui si tout va bien, avec Thales.

M. Mouyard (MR). - Pas avec le Thalys ?

M. le Président. - Non, pas avec le Thalys, avec Thales.

La parole est à Mme Potigny.

Mme Potigny (MR). - Je vais commenter le point relations internationales, plus spécifiquement trois sujets – si je puis dire – dans ce dossier.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'optimisation du réseau de représentation à l'étranger, Monsieur le Ministre-Président, vous déclarez souhaiter repositionner de manière rationnelle les représentations wallonnes et francophones, puisque cela se fait en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, ceci à l'étranger, en suivant une logique dite multiservice.

Je dirais qu'ici rien de nouveau puisque ceci a déjà été annoncé auparavant.

Après déjà deux reports depuis 2014, ce mouvement diplomatique va-t-il enfin se concrétiser ? Comme l'expression le dit, jamais deux sans trois, y aura-t-il un troisième report ?

Je ne vais pas m'étendre sur le dossier CETA où l'image de la Wallonie est, selon certains, écornée, en ce qui me concerne, selon d'autres, redorée, mais ce dossier met en évidence que notre Région a bien besoin d'un corps diplomatique optimisé.

Dans l'éventualité où ce mouvement ne serait pas reporté une troisième fois, Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous expliquer en quoi consiste cette approche multiservice ? En d'autres termes, va-t-il y avoir disparition de poste ? Si oui, combien et comment ?

Le deuxième sujet est le décret Coopération. Dans votre note de politique internationale, un an et demi après la prise de fonction du Gouvernement, vous

annoncez maintenant qu'un décret va fixer les définitions générales, les objectifs poursuivis, les principes de base et les modalités de mise en œuvre, à la fois pour la coopération bilatérale directe et indirecte, la coopération multilatérale, l'action en matière d'aides humanitaires et la cohérence des politiques en faveur du développement. Permettez-moi de souligner que ceci arrive un peu tard. Peut-être que ceci se calque sur le mouvement diplomatique. Je vous demande donc des précisions sur ce projet de décret, notamment en ce qui concerne son calendrier et sa philosophie.

Dernier point que j'aborderai, c'est le décret Armes. Votre note d'orientation stipule que le Gouvernement se prononcera sur la révision du décret. Je souligne que l'avis du Conseil d'État a été rendu depuis trois ans, je peux donc éventuellement voir dans ce « se prononcera » un statu quo. Qu'en est-il des arrêtés d'exécution ?

Dans le cas d'une modification ou révision, puis-je vous demander, quelle voie vous allez choisir ? Une voie plus stricte ou plus ouverte ? Merci d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - On va aborder le volet coordination des politiques régionales, un mot sur le plan Marshall 4.0. Vous le disiez, expressément lundi, Monsieur le Ministre-Président, en annonçant une nouvelle programmation dans le cadre du plan Marshall qui permettra de financer l'assainissement, le nouveau SAR, et le développement de zones d'activités économique et numérique.

Qu'en est-il du décret Zonings en discussion ? En termes de calendrier, y a-t-il une concordance entre ce chantier que vous annoncez et la réforme des zonings ?

Toujours par rapport au plan Marshall 4.0, vous annoncez la réforme de l'alternance, on l'attend depuis longtemps. Vous parlez également de l'organisation d'un décret organisant les aides au développement numérique, c'est une grande première. Ce serait bien que vous nous en disiez davantage.

Vous avez également fait un lapsus en disant que 54 % des mesures opérationnelles ont été finalisées en 2017, c'est bien en mai 2016 que celles-ci l'ont été. Pour quel résultat ? Quand on voit les indicateurs sociaux et économiques qui n'ont pas fort bien évolué ces derniers temps...

Certes, la Région wallonne est un bon élève en matière de recherche et de développement, mais finalement nous ne profitons pas beaucoup de la valorisation de cette recherche. Pour ne donner qu'un exemple flagrant : Total subsidié par la Wallonie à hauteur de 9 millions d'euros qui va faire son plastique bio en Asie. Exit également les rêves d'emplois et d'activités pour la Région.

C'est bien de se consoler en se disant que la recherche a eu lieu sur le territoire wallon et que cela a permis à des dizaines de chercheurs et d'industriels d'oeuvrer chez nous, mais cela ne nous consolera pas de cet exode.

Nous observons, encore et toujours, une multiplicité des structures : six pôles de compétitivité, six clusters, 22 centres de recherches agréées, 10 agences de développement provincial, 25 centres de compétence du FOREm, plus toutes les ASBL, les intercommunales d'aide au développement, et cetera.

Pour quel résultat ? Je reste dubitative par rapport à cette appropriation du plan Marshall par les Wallons.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour la présentation de la note.

J'ai été un peu surprise, pas un mot lors de cette présentation sur le Plan de la lutte contre la pauvreté.

Pourtant, nous sommes dans la semaine du refus contre la misère, j'aurais donc aimé vous entendre sur ce plan.

De plus, personne, ici, autour de la table, n'est insensible au constat très interpellant concernant les chiffres de la pauvreté.

En effet, un enfant Wallon sur 4 est pauvre, un Wallon sur 5, la moitié des personnes vivent au sein d'une famille monoparentale pauvre, 22,6 % des personnes ayant plus de 65 ans sont pauvres. Des chiffres qui interpellent...

J'ai pu lire que pour la session de 2016-2017, différentes actions sont annoncées, j'espère qu'elles seront toutes concrétisées, cela passe du logement à l'alimentation, à l'énergie, la santé, famille, mobilité, et cetera.

Les politiques d'accès à l'emploi, au soin, à l'éducation, au logement, à l'énergie et aux aides sociales et familiales intègrent pleinement la nécessité de s'adresser aux personnes les plus fragiles.

Selon moi, il est urgent d'agir aux véritables racines de la pauvreté, c'est-à-dire, le manque de recours aux droits, le manque d'information, les difficultés de concilier vie familiale et vie professionnelle ou encore, l'isolement face aux accidents de la vie.

Il y a un an, mon groupe avait déjà déclaré que ce plan était, pour nous, non objectif, non budgété, parcellaire et subjectif.

Il y a des mesures, mais il revend vraiment dans une large mesure des actions déjà mises en place par le

passé. Très peu de nouveautés sont consacrées. Ce plan manque véritablement de souffle. Mon groupe aurait aimé qu'il s'articule comme un tremplin pour offrir des opportunités aux personnes en difficulté et leur permette de rebondir. Ici, on a l'impression d'avoir un plan fourre-tout, avec la collection de mesures qui existaient déjà et qui ont été annoncées à maintes reprises sur lesquels nous sommes venus apposer un cachet Plan wallon de lutte contre la pauvreté, ainsi tout le monde est content autour de la table.

Mon groupe regrette que ce plan n'ait pas vocation à mobiliser des moyens additionnels, voire prioritaires. Selon vous, Monsieur le Ministre-Président, sa plus-value tiendrait avant tout à la coordination qu'il apporte aux différentes mesures, poursuivant ses objectifs concertés avec les différents ministres dans le cadre du périmètre de leur budget fonctionnel, je dirais tous les membres du gouvernement et pas uniquement principalement le ministre de l'action sociale. Quand je dis tous, il faut prendre un exemple : Madame la Ministre Tillieux, il n'y a pas d'emploi, pas de formation au menu, l'on sait très bien que le retour à l'emploi et à la valorisation financière et morale du travail doit vraiment constituer une base de politique sociale efficace, l'accès à l'emploi est un facteur majeur !

Selon les données de Walstat, en 2012, 13,8 % des moins de 18 ans vivaient dans un ménage sans revenu, issu du travail en Wallonie. Ces chiffres en disent très long.

J'ai déjà parlé de la pauvreté infantile, rien.

Les allocations familiales, je vous ai bien entendu lundi, je vous ai bien écouté et je vous cite : « Nous prenons du temps. Aucune précipitation, mais nous avons donc toute la législature pour discuter. » Comme je l'ai dit hier en commission au ministre Prévot, oui, tout doucement, mais sûrement, nous arrivons à mi-législature et le temps, vous le savez mieux que moi, passe très vite.

Je prends un autre exemple : qu'en est-il de l'inactivité ou du travail à temps partiel obligatoire en raison de responsabilités familiales ou par manque de système de garde ? Là aussi rien n'est annoncé pour cette session 2016-2017.

Ensuite, on le sait, des revenus insuffisants, un mauvais logement, des prix croissants de l'énergie ; eux forment le trio gagnant pour la précarité énergétique.

Je terminerai en disant que finalement, de manière générale, ce plan – je l'ai dit il y a un an, mais je le redis aujourd'hui parce que c'est toujours d'actualité – manque de chiffres et d'objectifs quantifiés.

Je ne parle même pas, je l'ai dit à ce moment-là, de l'objectif européen 2020. Il y a un an, nous étions à mi-parcours, mais un an plus tard qu'en est-il des objectifs de cette stratégie européenne ?

Le plus déconcertant, encore une fois, c'est que ce plan n'est pas destiné à tous. Il y a un certain rayon d'action, deux publics cibles ont été privilégiés par le gouvernement : les jeunes et les familles monoparentales. Pourquoi pas les seniors, les pauvres et les enfants qui font partie des grands oubliés ? Vous nous le dites, cela avance, tout va bien, mais pour moi ce n'est pas ce qui est relayé dans les très récentes études de la FGTB et de Solidaris.

(Réactions dans l'assemblée)

Je l'ai lu, je sais encore lire, et ce n'est pas ce que j'ai entendu lundi, pour être venue à cette Journée mondiale du refus de la misère, de la part de certains représentants qui ont conclu en disant « finalement ce plan est un emplâtre sur une jambe de bois ».

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - On en est toujours au point 3 visant la coordination des politiques régionales. Je voudrais simplement dire un petit mot sur la lutte contre le radicalisme violent. Compte tenu de la transversalité de la matière, toute politique de lutte contre le radicalisme suppose une action coordonnée, cela nous paraît donc indiqué de pouvoir disposer régulièrement, au sein de ce Parlement, d'une évaluation rigoureuse des différentes mesures proposées par le Gouvernement wallon.

Nous souhaiterions avoir un monitoring de l'état d'avancement des différentes mesures et des moyens y afférent. Près de deux ans après le lancement du plan Radicalisme en Wallonie, un état des lieux nous semble important. Quel est le budget global affecté au plan Radicalisme wallon ? Comment ces moyens ont-ils été liquidés ? Où ? De combien ? À quel effet ? Voilà les questions principales que je me pose.

Un mot aussi sur le patriotisme économique. C'est un beau programme que vous nous annoncez là. Nous serons très attentifs aux démarches que vous allez entreprendre. Je vous entendais lundi parler du maraîchage. Je suis très attentive au développement de celui-ci également. Il y a sans doute des pistes pour qu'il devienne une activité conséquente. C'est pour cela que je vous écouterai avec beaucoup d'intérêt sur les pistes. Néanmoins, en tout état de cause, le plan Marshall ne pouvait-il pas être ce projet mobilisateur wallon ? Fallait-il vraiment développer autre chose ? Toute la question est là.

Si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, j'aurais voulu, dans les « divers », évoquer les dossiers éthiques sur lesquels je n'ai pas entendu le ministre-président. C'est d'ailleurs un regret, puisqu'aucune proposition n'est formulée pour clarifier les notions de conflit d'intérêts, que ce soit dans le chef des ministres, dans le chef des députés, dans le chef des membres de cabinets. Tout cela, on peut le regretter. Sur le futur découpage

des arrondissements électoraux, pas un mot, tout cela se négocie en vase clos.

Vous êtes pourtant le premier à constater et à déplorer le fossé abyssal qui se creuse entre le citoyen et le politique. Une des voies pour restaurer la confiance passe effectivement par l'adoption d'attitudes éthiques. Voilà la considération dont je voulais vous faire part.

M. le Président. - Avant de donner la parole à M. le Ministre-Président, je proposerai, avec l'accord des intéressés, à M. Arens et à Mme Durenne de poser leurs questions qui sont intimement liées à l'exposé que nous sommes en train de faire. Cela permettrait d'éviter des redites dans le cadre des questions.

L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le baromètre socioéconomique 2016 de la FGTB ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre-Président, c'est eux qui le disent, je cite : « Le bien-vivre ne se mesure pas uniquement à l'aune du PIB, du taux d'emploi, du revenu médian ou du revenu moyen. L'emploi est une condition nécessaire d'intégration sociale, mais il n'est plus une garantie suffisante. À côté du travailleur moyen qui gagne bien sa vie, il y a des travailleurs pauvres, les migrants, les détachés, les travailleurs intermittents, intérimaires ou à temps partiel, les précaires... Si le travail – salaire, organisation, santé-sécurité – l'emploi et la qualité de l'emploi restent une condition indispensable du bien-être, et donc une priorité, nous estimons que pour appréhender le bien-être il faut aussi réunir d'autres conditions : pouvoir concilier travail et vie privée, bénéficier de la sécurité de bonnes assurances sociales ; disposer de services et d'équipements collectifs performants et accessibles, mais aussi d'un environnement sain, d'une mobilité facile, d'un accès à la culture et à la formation. Il faut enfin réunir les conditions d'une vie sociale apaisée grâce à l'ouverture aux autres et à la tolérance ».

Les chiffres recensés dans cet ouvrage montrent encore une fois les données catastrophiques et les chiffres grandissants en matière de pauvreté en Région wallonne, que ce soit le taux du risque de pauvreté qui ne cesse de croître depuis de très nombreuses années, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou les femmes, les personnes entre 25 et 44 ans sont surreprésentées. Les déplacements domicile-lieu de travail se font en Wallonie, dans 80 % des cas, en voiture alors que les villes belges sont parmi les plus congestionnées d'Europe. Le nombre de places disponibles dans les crèches s'élève, pour une centaine d'enfants, à 25 en Wallonie contre 42 en Flandre. Le décrochage scolaire atteint 13,10 % contre 7,2 % en

Flandre. Le nombre de NET est à 15 % en Wallonie pour 9,5 % en Flandre et j'en passe.

La FGTB nous dépeint une situation très difficile. Votre Plan wallon de lutte contre la pauvreté – où, doit-on encore le rappeler, l'emploi et la formation ainsi que les thématiques comme l'alphabétisation, l'accueil de la petite enfance, les seniors, les personnes en situation de handicap, les personnes d'origine étrangère, et cetera, y sont absents – il n'a point l'air de démontrer une quelconque efficacité ou autre frémissement.

Quel bilan en tirer ? Quels sont vos objectifs sur ce dossier ? Quel est le montant des dépenses directement liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Wallonie ? Où en est la Wallonie dans sa participation aux objectifs européens 2020 ?

Je vous remercie

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Ce sont quatre questions en fait. La première concerne le groupe de travail intercabinet permanent radicalisme.

Monsieur le Ministre, afin de développer une stratégie transversale, le Gouvernement décidait le 16 janvier 2015 d'instituer un groupe de travail intercabinet permanent coordonné par le cabinet du Ministre-Président.

Monsieur le Ministre, voici les différentes questions. Combien de fois ce groupe de travail s'est-il réuni ? Quelles décisions y furent prises ? Quand est prévu le prochain groupe de travail intercabinet permanent ?

La deuxième question concerne les correspondants radicalisme dans les administrations et les organismes d'intérêt public.

Depuis février 2015, les administrations wallonnes et OIP les plus concernés par la problématique de la radicalisation ont désigné en leur sein une personne chargée d'analyser les besoins de son institution tant en formation du personnel de première ligne qu'en matière plus stratégique. Par ailleurs, le référent radicalisme wallon, en charge de l'animation et de la coordination de ce réseau, a également pour tâche de réunir ces correspondants.

Ils ont principalement travaillé sur l'identification au sein de chaque administration ou OIP de quels étaient les publics cibles à former prioritairement à la question du radicalisme violent et ont veillé à ce que l'offre de formation soit cohérente et dispensée par des formateurs adéquats.

À l'heure actuelle, quels organismes et administrations comptent un correspondant radicalisme ?

À combien de reprises le référent radicalisme wallon a-t-il réuni les correspondants radicalisme ?

À quels résultats concrets ont abouti les correspondants radicalisme ?

La troisième question concerne le suivi de la plateforme interfédérale sur la radicalisation et sur le terrorisme.

Lors du Comité de concertation du 28 janvier 2015, il a été décidé, dans le cadre de la lutte contre la radicalisation, de mettre en place une plateforme interfédérale sur la radicalisation et le terrorisme. Le 20 juin 2016, je vous interrogeais quant au fonctionnement de cette plateforme et vous disiez explicitement : « Redisons-le, le fonctionnement de cette plateforme n'est toujours pas optimal. ». Vous disiez également : « Les travaux en cours visent à assurer la mise en œuvre d'une ligne de téléphone vert pour répondre aux questions des citoyens liées à la radicalisation. Il est prévu qu'elle renvoie vers les entités fédérées pour les matières qui les concernent. »

Monsieur le Ministre, la dernière réunion connue de cette plateforme avait lieu le 13 avril 2016. Depuis lors, de multiples agressions ont eu lieu à Bruxelles, mais aussi en Wallonie, notamment à Charleroi, une ville dont vous êtes également le bourgmestre en titre.

Monsieur le Ministre, la plateforme interfédérale s'est-elle réunie depuis le 13 avril ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

Si cette plateforme s'est réunie, quels sujets y ont été abordés ? Quelles décisions y ont été prises ?

Où en sont les travaux relatifs à l'instauration d'une ligne de téléphone vert ?

Ma quatrième question concerne la mission de Wallonie-Bruxelles International en matière de lutte contre le radicalisme.

Dans le cadre de cette lutte contre le radicalisme, Wallonie-Bruxelles International a pour objectif de collecter de l'information auprès de ses représentants à l'étranger afin d'inventorier et analyser comment les pays partenaires développent des dispositifs spécifiques de prévention et de lutte contre le radicalisme. Il est prévu que Wallonie-Bruxelles informe le gouvernement des initiatives innovantes et spécifiques développées à l'étranger susceptibles d'être intéressantes pour la Wallonie.

Monsieur le Ministre, quelles initiatives innovantes ont été rapportées par WBI au Gouvernement ?

Le Gouvernement compte-t-il implémenter, en les adaptant au besoin, ces initiatives innovantes dans ses politiques de lutte contre le radicalisme ?

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes différentes questions concernant la problématique du radicalisme.

M. le Président. - La parole est à M. Magnette, Ministre-Président.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci, chers collègues pour ces nombreuses questions, je vais m'efforcer d'y répondre le plus précisément possible. Si certains éléments factuels sont manquants, je vous les ferai évidemment parvenir dans les meilleurs délais par la voie écrite.

Pour ce qui concerne les Fonds FEDER, Madame Lecomte, c'est une question qui se pose à chaque programmation, j'ai le souvenir de mon tout premier gouvernement en 2008, tout frais et moulu et on disait : « aïe, aïe, cela n'avance pas, on ne va jamais respecter les délais, et cetera ». Il y a un effet de cycle assez naturel. En début de cycle, cela prend beaucoup de temps et cela prend beaucoup de temps pour des raisons variables. Si l'on prend tous les dossiers, par exemple, d'aides aux entreprises, vous n'êtes pas sans savoir que l'on a une procédure européenne de contrôle des aides d'État et donc on doit chaque fois notifier le projet à la Commission européenne qui les examine et qui nous revient. Cela prend pas mal de temps.

Pour tout ce qui concerne les projets plutôt urbanistiques, vous savez aussi que tout ce qui est de la rénovation urbaine, vous avez évoqué quelques exemples, très souvent, ce n'est pas systématique, mais très souvent ces projets font d'abord l'objet d'assez longues enquêtes, d'enquêtes publiques, d'enquêtes environnement, et cetera, et puis, souvent aussi, de recours de particuliers au Conseil d'État, et cetera. Ce qui explique que dans les deux premières années, on ait souvent un certain nombre de freins, mais je vous rassure, cela avance, on a un suivi très serré.

Je rappelle régulièrement mes collègues puisque le propre de ces fonds FEDER c'est que tous les membres du gouvernement sont concernés sous une compétence ou sous une autre. FEDER, FEADER, FSE, si l'on prend le total, je leur rappelle très régulièrement, on fait un screening très régulier, on a une cellule de suivi dans notre administration qui est vraiment remarquable, qui a aujourd'hui une très grande expérience puisqu'elle fait cela depuis très longtemps. Je crois que le meilleur signal est nos taux de réalisation qui sont proches de 100 % à chaque programmation. On est chaque fois salué comme ayant été un des meilleurs élèves européens. C'est d'ailleurs pour cela que dans le cadre des programmes Intereg, la Wallonie est souvent la coordinatrice de ces programmes parce que justement nous avons développé une faculté administrative assez remarquable.

Les *creative hubs* créatifs. Vous êtes dubitatifs sur les *creative hubs*, je vous invite vraiment à aller en

visiter parce que je me posais, moi aussi, la question de savoir ce que c'était un *creative hub* donc je suis allé en voir quelques-uns. Il y en a sur le territoire. Vraiment, ce sont vraiment des investissements extrêmement intéressants. D'abord si vous voyez les budgets, vous voyez que ce sont des budgets assez limités. On utilise en général des locaux publics existants d'intercommunales ou communaux, on les rénove, on crée des espaces de coworking, toute une série d'infrastructures d'accès aux nouvelles technologies. Cela permet à des candidats entrepreneurs, souvent jeunes, et pas toujours, souvent aussi des personnes en retournement de carrière qui veulent se lancer, à des personnes qui ont des idées, mais qui ne savent pas comment les concrétiser, de se rencontrer, de se croiser, de croiser des professionnels. Ce sont vraiment des accélérateurs de réflexion collective extraordinaires. C'est très dynamique, cela bouge beaucoup, c'est très créatif. Il sort de là de vrais projets concrets en suite d'entreprises.

Je pense vraiment que pour le tout petit budget que cela représente, cela a un effet en termes de booster la créativité wallonne et de faire une pépinière, en quelque sorte, et de couveuse de projets, vraiment remarquable. Je vous invite à aller les visiter pour vous en rendre compte.

Pour ce qui est des Fonds migrants et Fonds AMIF, ils ne sont évidemment pas séparés de l'ensemble de la politique, des parcours d'intégration obligatoire. Le parcours d'intégration obligatoire, vous savez c'est deux volets, enfin deux volets et demi. C'est le volet cours de citoyenneté, c'est le volet cours français ou allemand pour nos amis germanophones comme langue véhiculaire et à côté de cela la publication de certains documents pédagogiques. Ici, ce que l'on fait, simplement, c'est que l'on utilise cette source de financement comme l'un des éléments qui vient financer le parcours d'intégration. Le parcours d'intégration est financé par des fonds FSE, il est financé par des fonds directs européens, on vient les augmenter et aussi par ce fonds AMIF à hauteur très exactement de 3 756 000 euros de fonds européens.

Il y a toujours un cofinancement wallon, mais quand on fait les cofinancements wallons on peut souvent valoriser une dépense existante ou en tout cas l'utilisation d'un fonds existant, c'est le cas ici puisque les 25 % de fonds wallons sont en fait des crédits APE. C'est à travers l'aide à l'emploi que la Wallonie apporte sa part à ce dispositif qui est donc intégré dans le dispositif global.

Pour ce qui est d'Intereg, la fin de la programmation est prévue au 31 décembre 2023. Là on a aussi bien le temps pour approuver, mettre en œuvre, évaluer les projets. Je m'étonne, Monsieur Arens, que vous disiez qu'il y a des difficultés parce que tous les auteurs de projets wallons ont trouvé sans difficulté des partenaires français, flamands, selon nos informations. Il y a

beaucoup de projets qui ont été introduits.

M. Arens (cdH). - Le problème vient du fait de la langue flamande où finalement un des porteurs français ne souhaitait pas que des personnes de langue flamande soient intégrées au projet.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Ha bon. C'est un peu dommage évidemment parce que c'est l'esprit même...

Non ce n'est jamais nous qui allons nous opposer à la langue flamande que nous pratiquons tous avec une grande souplesse. C'est dommage parce que l'esprit même d'Intereg c'est de brasser les cultures.

La Grande Région représente un budget de 230 millions d'euros. C'est un budget significatif, dont 140 millions de budget FEDER, ce sont effectivement des budgets significatifs qui se traduisent par des projets concrets. Il faut bien dire que la Grande Région est un des outils de nos relations multilatérales, mais aussi bilatérales avec le Grand-Duché du Luxembourg qui est un voisin pour nous précieux.

D'ailleurs, l'une de mes toutes premières visites officielles avait été au premier ministre Xavier Bettel, avec qui j'avais passé toute une après-midi tout à fait passionnante, il m'a même invité à manger une pâte dans le Luxembourg ville. C'est l'avantage de ces proximités entre Belges et Luxembourgeois, entre Wallons et Luxembourgeois qui fait que les choses se font de manière très informelle et souple. On avait évoqué une série de sujets, mais que vous connaissez mieux que personne, la fameuse problématique de la mobilité, tous ceux qui doivent entrer au Luxembourg savent ô combien cela peut être complexe et un suivi de tout cela est fait.

Sur le plan stratégique Idelux, je ne suis pas au fait de tous les détails, mais l'idée est que les crédits octroyés permettent de développer une vision stratégique comme c'est fait régulièrement avec le GRE à Liège, le Comité de développement stratégique à Charleroi. C'est fait aujourd'hui pour le Cœur du Hainaut, pour la zone Couvin-Chimay, et cetera. C'est vraiment travailler à aider ces opérateurs à développer une vraie stratégie territoriale autour de leurs pôles et Arlon en est une composante essentielle. On n'imagine pas qu'Arlon ne soit pas au centre de cette réflexion.

Pour ce qui est des lieux de culte et la lutte contre le radicalisme, je reviendrai tout à l'heure dans le cadre de la réponse que je formulerai à la question que vous avez jointe à ce débat général.

Pour ce qui est du patriotisme économique, il y a un peu de confusion autour de ce thème de patriotisme économique « acheter wallon, produire wallon ». Il ne s'agit pas de repli sur soi. Je réponds par la même occasion aussi à Mme Lecomte qui m'interrogeait sur le sujet, l'idée est vraiment de se dire que ce qui a conduit

à cette réflexion, c'est un rapport de l'IWEPS de l'année dernière qui dit : « La consommation intérieure de la Wallonie n'est pas assez endogène ». Ce ne sont pas vraiment les particuliers, ce sont surtout les entreprises. C'est surtout cela qui est important, que les entreprises achètent des produits de leur propre région.

Ceci est lié à une particularité géographique, la Wallonie achète beaucoup, consomme beaucoup, bruxellois notamment, flamand, français, allemand. On est petits, nos voisins sont très proches. Ceci est lié aussi au fait que notre écosystème économique n'est pas assez diversifié et n'est pas assez entremêlé. C'est un constat intéressant. Ce n'est pas la même chose que le plan Marshall, c'est une stratégie complémentaire du plan Marshall. Le plan Marshall, c'est aller travailler, d'une part, sur des infrastructures, vous l'avez rappelé, les zones d'activité économique, sur le capital humain, à travers la formation, puis sur la recherche-innovation à travers les pôles de compétitivité ou les clusters. On est sur du fondamental.

Ici, quand on a fait cela et que cela commence à produire des fruits, c'est collecter ces fruits pour avoir aussi l'effet indirect. Je prends un exemple très simple : j'ai commandé une mini-enquête à l'IWEPS en demandant à un échantillon d'entreprises d'indiquer le code postal des bureaux comptables, des bureaux de consultance, des bureaux d'avocats, d'études, d'architecture, ingénieurs, et cetera, qu'ils utilisent. Ils sont massivement bruxellois. Ce n'est pas un problème en soi, c'est le cas aussi en Flandre. C'est logique, la capitale concentre toujours, dans tous les pays, toute une série d'économies de services, mais la Flandre utilise deux fois plus de services flamands que nous n'utilisons de services wallons.

C'est une réflexion à se poser. Si l'on veut que le PIB augmente... Quand on calcule le PIB wallon et que l'on additionne la part du PIB bruxellois apportée par des Wallons, on est à 100 % de la moyenne européenne. En termes de réalité économique, la réalité économique wallonne est meilleure que l'image que peut en donner le calcul pur et simple du PIB. Cela ne veut pas dire que l'on va rapatrier tout cela en Wallonie, même si c'est un débat que l'on a régulièrement avec nos amis bruxellois.

Ils ont un problème de congestion énorme, un énorme problème de mobilité, ceux qui vont régulièrement à Bruxelles le savent. On aurait donc tout intérêt aussi à déconcentrer, à décentraliser vers la Wallonie dans un intérêt mutuel, mais c'est un autre problème. Ici, l'idée est : identifions dans le tissu économique, faisons du microéconomique. Le plan Marshall, c'est le macro, les grands secteurs, l'aéronautique, la logistique, et cetera, l'agroalimentaire. Ici, c'est plus du micro, c'est prendre entreprise par entreprise et se demander : à quelle société de services faites-vous appel ? Où achetez-vous vos matières premières ? Où achetez-vous vos pièces ?

Je pose toujours la question quand je visite une entreprise. Vous allez voir une grande entreprise, Thales par exemple, je vois que Thales achète la plupart de ses pièces en aluminium à très haute valeur ajoutée aux ateliers La Meuse. Super, cela veut dire que, quand ils achètent des pièces qui valent des millions d'euros, ils les achètent à une entreprise wallonne. C'est très bien, mais très souvent ce n'est pas du tout le cas.

Il y a donc une réflexion en cours. En fait, c'est la société wallonne, elle-même, qui est en train de faire cela. On citait une formidable société à Herstal, que je voudrais bien aller visiter, de jeunes ingénieurs de l'ULg qui se sont dit : « Plein de boîtes avaient besoin de machines, qui ne les trouvent pas ici, on va donc les fabriquer pour eux sur mesure ». Des ingénieurs, avec des informaticiens, avec des commerciaux, ils sont 45, ils sont partis de zéro, ils vont démarcher des entreprises de tous secteurs – des menuiseries, des imprimeurs, des pâtisseries, et cetera – en leur demandant ce qu'ils utilisent comme machines et s'ils ne pourraient pas la fabriquer pour eux en Wallonie. C'est cela le « fabriquer wallon ».

Quand j'étais à « Bio Japan » la semaine dernière, je vois une autre boîte qui dit : « On s'aperçoit que toutes les industries pharmaceutiques utilisent ces petits flacons stériles que l'on doit utiliser pour les analyses, et cetera, et que l'on n'en fabrique pas en Wallonie. C'est dommage. » Ils ont donc créé. Je trouve cela formidable, c'est un mouvement qui est là, il est dans la société wallonne. Il y a plein de jeunes entrepreneurs qui se disent : « Trouvons les trous dans le marché ». Un imprimeur se dit aussi : « C'est quand même dingue que Mestdagh, Champion, et cetera, impriment leurs emballages de pizzas en Flandre ». On sait très bien faire cela, on a une grande tradition d'imprimerie en Wallonie. Ils ont donc créé une boîte, ils sont allés démarcher toutes ces sociétés en disant : « Ramenez le marché en Wallonie ».

C'est cela, ce n'est pas acheter des pommes et poires, même s'il faut aussi acheter des pommes et des poires, c'est vraiment se dire : comment une entreprise peut, en essayant de fabriquer, elle-même, son fournisseur ou en le trouvant en Wallonie, faire en sorte que la richesse qu'elle produit reste en Wallonie. C'est une onde d'homogénéisation.

Quand vous voyez l'Allemagne, quand vous voyez la Flandre, quand vous voyez les provinces les plus riches des Pays-Bas ou même de France, elles ont toutes ces caractéristiques-là, d'avoir un tissu économique très imbriqué, très diversifié, où la richesse de l'un produit à l'autre. C'est vraiment le complément de Marshall. Pour cela, il faut une stratégie coordonnée, qui va être une première stratégie, l'on ne peut pas changer le monde en une fois, mais une première stratégie qui créera un mouvement beaucoup plus large au-delà d'acheter une bière avec un logo produit wallon, même s'il faut aussi le faire.

Le mouvement diplomatique, c'est vrai que c'est un peu long. Le mouvement diplomatique et la réorganisation sont un peu compliqués, parce qu'il y a WBI et l'AWEx, que l'on n'est pas tout seul, que l'on doit travailler, dans le cas de WBI aussi, avec la Communauté française et la Cofoc et que l'on doit avoir la meilleure cohérence possible. Ce serait absurde que, dans certains pays, l'on ait des représentations qui ne soient pas coordonnées les unes avec les autres.

Les objectifs qui sont les nôtres ne sont pas toujours exactement – je le dis en toute franchise – les plus immédiatement ceux de la Communauté française. Pour nous, la Région wallonne, je l'ai dit dans ma note de politique internationale, elle est la traduction du plan Marshall, elle est le volet externe du plan Marshall. La note de politique internationale, c'est le commerce extérieur, la recherche, l'innovation, les liens avec les universités, et cetera, et aussi un peu la coopération au développement qui est une politique commune.

Pour la Communauté française, c'est beaucoup plus la coopération au développement, c'est tout ce qui est lié à la langue française, à la défense des valeurs, et cetera. C'est un travail d'ajustement que l'on doit faire. Il n'en reste plus beaucoup, mais il reste sur les deux-trois postes, puisque l'on s'est dit « Où ferme-t-on des postes ? ». On ne supprime pas de postes, mais on en ferme certains à certains endroits pour en rouvrir d'autres, puisque le monde évolue. Il y a des endroits où l'on en a moins besoin. Au Brésil, on en a peut-être besoin de deux. C'est un très grand pays de 140 millions d'habitants, un pays émergent fort. Dans d'autres endroits où l'on était présents en Afrique de l'Est, peut-être que l'on en a moins besoin aujourd'hui qu'autrefois. C'est une réallocation qui tient compte de l'évolution du monde.

Il y a encore des petits ajustements, pour être tout à fait franc, à faire entre Région wallonne et Communauté française, mais on s'est promis de finir cela d'ici la fin de l'année 2016, parce qu'il faut vraiment pouvoir trancher.

Le décret Coopération arrive en deuxième lecture ici avant la fin de l'année. Vous allez donc le recevoir très bientôt. C'est un peu plus long pour le décret Armes. Pour être tout à fait honnête, c'est un décret très compliqué. C'est très compliqué de traduire la notion de coup d'État, notamment l'issue d'un arrêt de la Cour constitutionnelle. Vous me demandiez si cela allait être plus strict ou moins strict. Ce ne sera pas cela l'objet de la révision du décret. Il y a les fameux critères qui sont dans la politique européenne et dont nous vérifions le respect très régulièrement dans le cadre de la Commission COARM. Là-dessus, on ne va rien changer, cela a été l'objet d'un très long débat dans ce Parlement. Certains trouvaient que c'était trop sévère et que cela allait restreindre nos exportations, d'autres que ce n'était pas assez sévère. On a trouvé un bon équilibre. Même Amnesty International dit que c'est un très bon

décret, pourtant ils ne sont pas tendres avec ce type de document.

Quand on dit décret Armes, ce n'est donc pas une refonte, c'est vraiment une adaptation par rapport à l'avis de la Cour constitutionnelle notamment. C'est aussi pour vous rendre les avis de la Commission Armes, vous les avez régulièrement demandés. On veillera donc à ce que, dans la réforme du décret, vous puissiez avoir accès aux avis qui fondent les décisions que je prends pour autoriser ou ne pas autoriser les exportations.

Le plan Marshall 4.0 et le décret Zonings. Le décret Zonings est en troisième lecture. Ils vont se rejoindre, soyez rassurés. On veille à la cohérence entre ces deux éléments. Non seulement ils vont se rejoindre en termes de timing, mais ils vont se rejoindre aussi en termes de philosophie, puisque ce que l'on a fait dans la réforme du décret Zonings – réforme dont vous avez parlé dans la commission de M. Prévot – c'est vraiment traduire les concepts d'économie circulaire et les concepts de zoning numérique dans le décret et faire en sorte que les clés de financement favorisent les zonings les plus avancés, donc tout à fait dans la philosophie du plan Marshall 4.0.

Vous trouvez qu'il y a trop de structures de recherche et développement. C'est un débat, mais six pôles de compétitivité, cela ne me paraît pas énorme.

Ce ne sont quand même que six secteurs. J'ai toujours défendu le fait qu'il y ait des clusters qui ne soient pas les pôles parce que je pense que ce n'est pas le même métier. Le pôle est vraiment pour un secteur qui a une maturité très forte et qui est très présent à l'international. Le cluster, c'est plutôt entre Creative Wallonia et le pôle, c'est l'intermédiaire, celui qui va accompagner le murissement d'un secteur pour qu'un jour, il puisse devenir peut-être un pôle de compétitivité.

Je pense qu'entre la fusion des structures et la spécialité des métiers, moi, en management public, quand j'étudiais cela un peu à l'université, on m'a toujours dit : « une mission, un organe ». Les organes multifonctions qui font trop de choses. C'est très compliqué. On a une mission définie : il vaut mieux avoir un organe et que sa mission soit très claire. Il ne faut pas diviser une mission entre plusieurs organes, mais pas non plus avoir des organes qui soient « multi multi » fonction.

Sur les centres de recherche, je pense que le Ministre Marcourt a toujours dit qu'il était ouvert à ce qu'il y ait une réflexion. Peut-être qu'effectivement, il faudra un jour le simplifier.

Sur les centres de compétences, je les ai presque tous visités. Honnêtement, les centres de compétences ont tous un objet bien spécifique et il n'y en a qu'un pour la Région wallonne. Il y en a un pour le graphisme, il y en a un pour les métiers de bouche, il y en a un pour la

peinture, il y en a un, et cetera. Ils sont remarquablement bien équipés. Ils ont un métier et les travailleurs en formation se déplacent pour aller dans ces centres.

Honnêtement, je crois qu'il ne faut plus en faire 36. Il y en a 25, c'est bien. On a les 25 secteurs les plus importants pour la formation dans notre région. Chaque fois, la localisation a été choisie de la manière la plus logique possible en fonction de la proximité avec le secteur industriel. Le WAN est à côté de la SONACA, le CEPEGRA est à côté de Fleurus qui est un pôle important d'imprimerie, les métiers de la bouche sont à Huy-Waremme, et cetera. Il y a chaque fois eu un choix de localisation. Je pense que maintenant, il ne faut pas revenir là-dessus.

Le Plan wallon de lutte contre la pauvreté. On a, Madame Durenne, l'éternel débat mais je pense que, peut-être, à la fin de la législature, j'arriverai à vous convaincre mais d'ici là, je crois que vous allez revenir avec les mêmes questions. J'ai toujours dit avec une grande modestie et dès le début que c'est un plan de coordination. Ce n'est pas que l'on allait inventer des nouvelles politiques partout, c'est que l'on allait infuser l'esprit de la lutte contre la pauvreté dans tous les dispositifs. C'était vraiment cela, le plan. C'est-à-dire que l'on fait une politique de logement, on la fait avec la meilleure volonté du monde mais on va, si l'on n'est pas attentifs aux critères de la pauvreté, parfois faire des choses qui, même si elles ont l'intention de lutter contre la pauvreté, ne vont pas être efficaces ou ne vont pas créer de la cohésion sociale.

Vraiment, la philosophie a été dire que l'on travaille avec les hommes et les femmes du secteur, avec le réseau de Wallons de lutte contre la pauvreté, on engage des experts du vécu comme on les appelle, c'est à dire des personnes qui ont vécu en situation de pauvreté et de précarité et qui donc savent de quoi ils ou elles parlent. On fait la formation de toute l'administration parce que souvent, à nouveau, un fonctionnaire de bonne volonté va faire un dispositif en se disant que cela va être super et il ne va pas penser à l'effet pervers que cela va avoir. C'est vraiment une culture de lutte contre la misère, de lutte contre la pauvreté que l'on va intégrer partout dans toutes les composantes de l'action de la Région wallonne et d'ailleurs aussi de la Communauté française puisque la Communauté française nous a suivie dans cet esprit.

Cela restera cela. Il y a des objectifs mais ils ne sont pas chiffrés en termes de taux de pauvreté parce que cela c'est un choix méthodologique qu'on a fait, on en a déjà débattu longuement ici. Vu que le taux est national, vu que notre PIB est plus bas que la moyenne nationale, cela donne un effet déformant, le taux de pauvreté. Le critère du taux de déprivation, lui, est plus objectif et en plus, on peut plus facilement le mesurer. On peut regarder si les personnes sont moins privées de biens essentiels qu'avant. Il colle bien aux compétences de la

Région wallonne. Malheureusement, moi, je ne sais rien faire en Région wallonne pour faire en sorte que les personnes qui vivent du RIS aient un RIS plus élevé. J'aimerais bien que M. Borsus augmente le niveau du RIS mais ce n'est pas ma compétence. Je ne sais pas faire en sorte non plus que les salariés pauvres ... parce que la formation des salaires, cela reste fondamentalement une compétence fédérale.

Par contre, on peut agir sur tous les leviers que vous avez évoqués. C'est dans ma note et donc je ne vais pas tout lire parce que sinon je vais redire des choses.

En matière de logements, cette année, il y a la grille indicative des loyers, le Fonds régional de garantie locative, les contrats de bail type, la sécurisation des paiements des loyers, la lutte contre les discriminations dans le logement, la réforme du système d'attribution des logements publics. Je ne vais pas tout lire.

Tout cela, ce sont des mesures que nous avons inscrites dans la DPR à la demande de la plateforme et du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. C'est vraiment intégrer les attentions à la problématique de la pauvreté dans les dispositifs politiques essentiels : logement, alimentation, énergie, santé, mobilité, numérique, et cetera.

On fait des espaces publics numériques et on les fait en particulier en lien avec des lieux où il y a une concentration de précarité ou avec des instances comme le CPAS, et cetera. On traduit les demandes du secteur dans notre propre dispositif. Vous avez la liste complète dans ma note, à la page 3.

Comme j'avais trois pages, j'ai fait trois pages mais j'ai utilisé de très petits caractères. L'année prochaine, si vous me donnez cinq pages ou dix pages pour ne pas relancer la discussion, je pourrai utiliser des caractères plus lisibles.

Vous avez ici la liste des mesures du plan qui seront appliquées d'ici juillet 2017. Je pense que c'est l'objet de ceci.

Pour le reste, il y a quand même des budgets complémentaires qui ont été dégagés. On l'a déjà rappelé ici pour le parcours d'intégration obligatoire, pour le Fonds de l'eau, pour le Fonds énergie, pour la garantie locative, et cetera. Il y a des choses qui ont été faites et il y aura des évaluations, bien entendu. On fait une double évaluation : évaluation qualitative avec l'IWEPS qui a consacré un certain nombre de ses chercheurs qui vont étudier concrètement en suivant des groupes cibles comment cela fait évoluer leur condition de vie au quotidien, et évaluation quantitative aussi avec l'IWEPS et un groupe de suivi basé sur l'indice des privations.

La lutte contre le radicalisme, Madame Lecomte, je vais y venir, en répondant à M. Arens, donc je ne vais pas me répéter. Le patriotisme économique, on en a

parlé.

Les dossiers éthiques, on va en parler dans un instant et donc je ne vais pas anticiper des décrets, les fameux décrets liés à la gouvernance donc rémunération des gestionnaires publics, en particulier, conflits d'intérêts et autres. Je suis toujours disposé à examiner tout ce que l'on veut mais on l'a déjà dit ici, les décrets qui ont été adoptés sous la législature précédente sont extrêmement sévères, il sont parmi les plus sévères, à mon avis, au monde, en termes de contrôle pour ce qui est des ministres.

Il y a un autre débat, on le sait tous, sur la question du décumul, sur la constitution des arrondissements électoraux. Je vais vous faire une confidence, Madame Lecomte, sur ce point : comme ce sont des décisions aux deux tiers, il faut aussi l'accord de votre formation politique. Cela, c'est l'arithmétique. Ce n'est pas moi qui discute, je vais être tout à fait honnête avec vous, c'est M. Di Rupo qui discute avec M. Lutgen et avec M. Chastel et dès qu'ils m'auront dit ce que l'on doit faire, je vous dirai quelle est leur sainte parole.

Vous savez que les règles du jeu dans notre démocratie c'est le privilège des présidents de parti donc je leur laisse de ce point de vue là ...

Un intervenant. - Quel est votre avis sur la matière ?

(Rires dans l'assemblée)

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je me suis toujours exprimé. Sur les arrondissements électoraux, je l'ai dit, pour moi, le plus simple, c'est le mieux. On fusionne Luxembourg, on fusionne Charleroi/Thuin, c'est plus simple, mais j'entends qu'il y a une demande d'arrondissements du Centre. Je n'y suis pas fermé, si cela fait plaisir à la Région du centre. Je vois Mme Zrihen qui me fusille du regard donc ... Qu'ils s'arrangent entre eux.

Sur le décumul, je l'ai toujours dit, le plus simple pour moi, ce serait d'adopter la règle européenne. Là, c'est M. Martin qui va me fusiller du regard, mais voilà c'est 50 000 habitants.

Je viens maintenant aux réponses aux deux questions complémentaires qui m'ont été posées. Les questions nombreuses et détaillées de M. Arens sur la lutte contre le radicalisme.

Les organismes et administrations disposant d'un correspondant radicalisme sont les suivantes : les directions générales opérationnelles 4, 5 et 6 et la Direction interdépartementale de la cohésion sociale au sein du SPW, la Société wallonne du Logement, le Fonds wallon du Logement, l'AViQ, le FOREm, l'IFAPME et le Centre psychiatrique Les Marronnier et, en gros, toutes les administrations et OIP qui sont en contact direct avec un public potentiellement radicalisé

ou radicalisable. Ce réseau s'est quand même déjà réuni à neuf reprises en un an. Donc, ce sont vraiment des réunions qui sont vraiment très régulières.

Ils ont travaillé à la réalisation d'un programme de base pour la formation des professionnels.

Le canevas des modules de formation a été élaboré par le référent et les correspondants radicalisme des administrations wallonnes, chaque secteur étant ensuite chargé d'organiser les journées de formation ou de sensibilisation pour son personnel.

Le suivi des formations et leur évaluation sont réalisés par le référent radicalisme et les services de l'Administration dont il dépend, à savoir la DGO5.

Depuis septembre 2015, plus de quinze journées de formation ou de sensibilisation ont été organisées. Elles ont concerné les travailleurs des Centres régionaux d'intégration, des Initiatives locales d'intégration, des Missions régionales pour l'emploi et de la Société wallonne du logement. Ce sont vraiment ceux qui sont auprès de la plus grande précarité et on sait quand même que ce sont sur les terrains de la plus grande radicalité que cela se nourrit.

Par ailleurs, une vingtaine de séances d'intervision ont été organisées à destination des travailleurs des CPAS et des chefs de projets des plans de cohésion sociale. Cinq journées de formation sont planifiées au début de 2017 pour les travailleurs de l'AViQ, du FOREm, de l'IFAPME et du secteur de l'Aide à la Jeunesse. Il s'agit donc bien d'un processus continu.

Je précise que le référent est également invité à participer aux réunions du réseau anti-radicalisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est logique puisqu'ils ont des compétences tout à fait complémentaires en matière d'enseignement, mouvements de jeunesse, promotion sociale, par exemple, afin de soutenir la cohérence entre ces initiatives et échanger les bonnes pratiques.

De son côté, le *benchmarking* réalisé par WBI depuis novembre 2015 se poursuit via les représentants à l'étranger afin de collecter les informations sur les dispositifs de prévention en vigueur dans le monde.

Vous savez qu'il y a déjà eu des missions de la Fédération mais dont on s'inspire aussi notamment vers le Québec et, à ce stade, WBI a déjà reçu quelques informations quant à la politique menée non seulement au Québec, mais aussi aux Pays-Bas et en Pologne qui, semble-t-il, est en pointe sur cette question.

Ces initiatives ont fait l'objet d'un rapport de synthèse mais compte tenu des compétences régionales, elles ne sont pas transposables toutes dans des dispositifs wallons puisque certains sont des États unitaires comme la Pologne, par exemple, et d'autres ont des compétences que nous n'avons pas, mais on s'en inspire néanmoins.

Concernant la plateforme interfédérale qui, pour rappel est composée des représentants des ministres fédéraux, le premier ministre, le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice, le ministre des Affaires étrangères et des représentants des ministres présidents, elle ne s'est effectivement plus réunie depuis un certain temps, en fait depuis le 16 avril. C'est le Fédéral qui la convoque et il ne l'a plus convoquée depuis le 16 avril.

Il faudrait sans doute la réunir plus régulièrement, je m'en entretiendrai avec le Gouvernement fédéral.

La *task force* nationale qui associe des représentants de diverses administrations des différents niveaux de pouvoir se réunit de façon plus régulière. Elle avance sur des projets communs comme la ligne de téléphone vert même si, hélas, pour un projet qui devrait être aussi simple, rien n'est encore formalisé.

Nous soutenons cette démarche afin qu'elle porte des développements opérationnels concrets tout en restant vigilants à ce que cette *task force* ne devienne pas un lieu de décision politique à la place de la plateforme interfédérale qui doit continuer à se réunir à intervalles réguliers.

Quoi qu'il en soit, je tiens à souligner que mes relations avec le premier ministre, dans le cadre de l'agression perpétrée cet été à Charleroi, vous l'avez mentionnée, et plus globalement sur la question du radicalisme, ont été très positives, très constructives. Je l'ai toujours dit, sur ces sujets-là, il y a une forme d'union sacrée. Autant l'on peut avoir des divergences sur les politiques socio-économiques, notamment, autant sur ces questions, elles n'ont jamais fait jour et l'on tient vraiment à ce que cette union sacrée soit préservée.

Enfin, le groupe intercabinet permanent, présidé par mon cabinet, qui assure la coordination du dispositif global, veille principalement à suivre la mise en œuvre des différents axes du plan radicalisme et à les adapter, le cas échéant. Il s'est réuni, lui aussi, à neuf reprises, au-delà évidemment des nombreux échanges spécifiques qui ont lieu sur une base presque quotidienne entre mon cabinet et les représentants des ministres impliqués. Sa prochaine réunion se tiendra dans quelques semaines, dans le courant du mois de novembre.

Pour ce qui est du contrôle des mosquées en particulier, là, je me permettrai, Madame, de vous renvoyer vers mon collègue M. Furlan parce que c'est

vraiment une question qui lui est tout à fait spécifique. Si vous voulez savoir où l'on en est sur le cadastre des mosquées, et cetera, je vous invite à lui poser la question.

Voilà, Monsieur le Président, qui répond, je pense, à l'essentiel des questions qui m'ont été adressées.

M. le Président. - Au niveau des répliques, qui souhaite éventuellement prendre la parole ? Mme Lecomte, M. Arens ?

La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour toutes ces réponses.

Quelques éléments. Vous dites effectivement que la lenteur, dans le cadre de la concrétisation des projets, est propre, finalement, à ce type de dispositif. J'entends bien mais je ferai quand même remarquer, par exemple, que dans le cadre des GAL, des groupes d'action locale, les projets ont été adoptés, ils sont là. L'argent, ils ne l'ont pas. Que font-ils ? Ils empruntent, souvent, pour ce faire. Et les intérêts évidemment ne sont pas éligibles. Voilà quand même le type de problème que cette lenteur, propre peut-être et de maladie de jeunesse propre à ce dispositif, engendre. J'aimerais bien, effectivement, vous y rendre attentif.

Autre chose, je n'ai rien entendu quant au décret sur les aides au développement du numérique. J'aurais bien aimé que vous nous en disiez quelques mots.

Enfin, par rapport au patriotisme wallon, il est vrai que moi je préfère aussi le « fabriqué wallon », je trouve que la dénomination, le libellé est plus moderne. Cela étant, vous qui êtes un homme très intelligent, je trouve quand même que vous avez une prise de conscience un peu lente par rapport à cette notion de richesse qui doit se développer en Wallonie. Il y a 50 ans, on disait déjà, quand on envoyait les arbres coupés de la région de la province du Luxembourg en Flandre, que c'était bien malheureux effectivement que cela soit là-bas que les meubles soient fabriqués alors qu'ils auraient très bien pu l'être dans nos régions.

Simplement dire aussi que je pense que le plan Marshall peut soutenir ce « fabriqué wallon », ce patriotisme wallon. Ce n'est pas parce que l'on s'occupe plus de macro que de micro qu'il ne doit pas y être associé explicitement.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je voudrais remercier le ministre-président pour les différentes réponses qu'il a apportées, notamment en ce qui concerne le radicalisme. Je ne croyais pas que le travail réalisé par le correspondant était aussi important. Il est vrai que ce sont des réunions qui ne sont pas médiatisées et donc on ne lit pas cela dans les journaux.

J'aurais souhaité savoir, Monsieur le Ministre, s'il était possible d'avoir le rapport de synthèse de WBI concernant tout cela. Vous avez parlé de ce rapport en début de réponse. Est-il possible de l'avoir ?

En ce qui concerne les autres éléments, je suis très heureux aussi de vous avoir entendu confirmer qu'Arlon était bien le chef-lieu de la province du Luxembourg et que, dans les différents programmes européens, il était clair que le chef-lieu avait sa place qui est importante, soyons clairs, parce que parfois le Luxembourg, c'est comme la Belgique, il y a le nord et le sud.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, à ce point-là ! Et pour tous les partis politiques, ce qui est dommage.

Donc le sud doit se battre et il est très intéressant de voir qu'effectivement Arlon reste quand même très proche des différentes frontières, comme je l'ai dit, que cela soit la frontière grand-ducale. J'insiste aussi sur le fait, Monsieur le Ministre-Président, que c'est un élément duquel on ne parle pas suffisamment dans notre culture. La langue luxembourgeoise est pratiquée dans le pays d'Arlon et nous devons utiliser tout cela pour davantage encore développer ces arrondissements du sud. Je vous remercie et je compte sur vous.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je n'ai pas le même enthousiasme que mon collègue. Moi, je reste déçue, inquiète. Je ne sais pas si, Monsieur le Ministre-Président, vous arriverez à me convaincre d'ici la fin de la législature. Tout simplement, c'est qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y aura également le plan de lutte contre la pauvreté et, je l'avais dit à l'époque, il est très important de travailler avec les différents niveaux de pouvoir pour donner cette impulsion puisque l'on sait que toutes les matières de l'enfance sont gérées là-bas. Donc simplement, travailler en étroite collaboration.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC ET LE DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT ET AUX MISSIONS DE CONTRÔLE DES RÉVISEURS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (DOC. 584 (2015-2016) N° 1)

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION ET LE DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT ET AUX MISSIONS DE CONTRÔLE DES RÉVISEURS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 585 (2015-2016) N° 1)

PROPOSITION DE DÉCRET LIMITANT LA RÉMUNÉRATION DES GESTIONNAIRES PUBLICS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC ET DES ENTITÉS DÉRIVÉES DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE AINSI QU'AU SEIN DES INTERCOMMUNALES, DÉPOSÉE PAR MESSIEURS JEHOLET, CRUCKE, WAHL, DODRIMONT, KNAEPEN ET BELLOT (DOC. 123 (2014-2015) N° 1 À 4)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret modifiant le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et le décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public (Doc. 584 (2015-2016) N° 1) ;
- du projet de décret modifiant le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution et le décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 585 (2015-2016) N° 1) ;
- de la proposition de décret limitant la rémunération des gestionnaires publics au sein des organismes d'intérêt public et des entités dérivées de l'autorité publique ainsi qu'au sein des intercommunales, déposée par Messieurs Jeholet, Crucke, Wahl, Dodrimont, Knaepen et Bellot (Doc. 123 (2014-2015) N° 1 à 4).

Mme Gahouchi a déjà été désignée en qualité de

rapporteuse et je vous propose de lui maintenir cette qualité pour faciliter les débats.

Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci, Monsieur le Président. Je suis content de les voir aboutir aujourd'hui puisque cela fait un certain temps que l'on en parle. C'est un sujet qui a été récurrent et je pense que c'est aussi très important pour l'image de la Wallonie. Je regrette souvent que l'on donne encore de la Wallonie l'image d'une région qui a des problèmes de gouvernance, comme on dit, même si, malheureusement, des événements comme ceux de l'OWD le ramènent.

Ceci fait oublier que, par ailleurs, ce n'est pas d'hier que notre Région s'est dotée de règles fortes en matière d'éthique publique, si on peut l'appeler comme cela, pour reprendre votre expression tout à l'heure, et que nous veillons à les évaluer, à les actualiser, à les renforcer constamment, à les constater.

C'est déjà en 2004, le 12 février 2004, que fut promulgué le décret relatif au statut de l'administrateur public et relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public qui règlent les droits et obligations des administrateurs publics, des commissaires et définissent les règles relatives à leurs désignation et révocation. Ils ont été amendés à plusieurs reprises depuis lors, notamment pour garantir une présence équilibrée des hommes et des femmes au sein de ces organes de gestion.

En février et mars 2005, il y a plus de 10 ans, on a adopté la Charte de l'administrateur public et la Charte du commissaire du Gouvernement qui devaient être signées par tous les candidats administrateurs publics et commissaires, qui s'engagent ainsi à respecter les règles fixées par le décret, ainsi qu'une série de règles déontologiques.

Sous la législature passée, le 4 décembre 2012, le Gouvernement wallon a pris différentes décisions sur les orientations en matière d'encadrement et de plafonnement de la rémunération des managers publics, en phase d'ailleurs avec le Gouvernement fédéral de l'époque. Le plafond y était ainsi fixé à 245 000 euros dans les entreprises et organismes publics et à une rémunération maximale fixée à celle du président du comité de direction de la SRIW, pour les autres outils financiers wallons, c'est-à-dire la SOWALFIN et la SOGÉPA.

Le 3 avril 2014, ces décisions relatives aux

entreprises et organismes publics ont été transposées dans une circulaire du Gouvernement wallon.

Enfin, le 20 mars 2014, un accord de coopération a été signé entre la Wallonie et la Communauté française pour compléter les règles alors en vigueur par des dispositions supplémentaires en matière de cumul des mandats publics.

Ensuite s'est posée la question du *reporting*. Vous vous souvenez que vous m'avez interrogé sur le *reporting*, en disant : « On n'a jamais eu de *reporting* vraiment complet ». Je m'étais engagé à ce que l'on ait un *reporting* tout à fait complet et, à l'issue de ce *reporting* – il y avait d'ailleurs eu un peu un malentendu entre nous, mais peu importe – à ce que si nécessaire, on voit comment renforcer les règles.

Je me suis attelé à vérifier en particulier en matière de transparence que l'article 15 du décret de 2004 relatif au statut de l'administrateur public qui prévoit que le Gouvernement communique annuellement au Parlement les informations relatives aux rémunérations selon des modalités qu'il arrête, soient donc bien respectées. Ces informations sont elles-mêmes communiquées au Gouvernement par le président de l'organe de gestion.

Le 12 février 2015, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur ces modalités de mise en œuvre du *reporting* pour l'année 2014 et a chargé les différents ministres, chacun pour les organismes sous sa tutelle, de recueillir les informations auprès des organismes concernés. Les informations de l'ensemble des organismes ont été présentées au Gouvernement dans le courant du mois de septembre 2015 et transmises au Parlement pour le 1er octobre, comme prévu.

Ils ont été à la base d'utiles débats au sein de notre Parlement, puisque, entre octobre 2015 et début 2016, nous avons pu mettre en lumière – je l'ai reconnu – un certain nombre de limites des décrets actuels, notamment l'absence de détails sur les rémunérations individuelles.

Le décret de 2004 précise en effet que les rémunérations sont publiées de manière anonyme. Seul le ministre de tutelle reçoit les informations individualisées. Le travail de contrôle du Gouvernement hors le ministre fonctionnel et du Parlement s'en trouvait donc limité. Parallèlement au *reporting* sur les rémunérations de 2015 – dont les rapports ont été présentés au Gouvernement ces dernières semaines et seront débattus prochainement en ces lieux – le Gouvernement a donc travaillé sur un certain nombre de modifications décrétales.

Ces modifications décrétales, quelles sont-elles ? Le champ d'application est le suivant : la première modification apportée vise à étendre le champ d'application des décrets actuels. C'est une demande qui a été ici souvent formulée. La liste des organismes visés

figurant à l'article 3 des décrets de 2004 n'est en effet plus à jour, compte tenu des créations, des fusions et des changements de nom intervenus depuis lors. Une mise à jour de la liste a donc été réalisée par le Gouvernement, qui nous fait passer d'une quarantaine d'organismes visés à près de 70. On a presque doublé le champ d'application de ce décret.

Ont ainsi par exemple intégré le champ d'application du décret « Administrateurs publics » une série d'organismes actifs dans les secteurs du tourisme, du patrimoine ou de l'agriculture. J'ai la liste complète, si vous le souhaitez.

Le champ d'application *ratione personæ* a, lui aussi, été étendu aux commissaires du Gouvernement. Dans la mesure où les commissaires sont nommés par le Gouvernement et exercent leur mandat contre rémunération, il est proposé de leur étendre les dispositions en matière de *reporting*. C'est bien logique.

Cette extension du *reporting* aux commissaires est d'autant plus justifiée que ces derniers se voient déjà appliquer une série de dispositions similaires aux administrateurs publics, notamment via la Charte signée en début de mandat.

Deuxième volet, après l'élargissement, c'est l'encadrement des rémunérations. En ce qui concerne les gestionnaires, le Gouvernement a inscrit dans le décret les règles d'encadrement des rémunérations prévues par la circulaire du 3 avril 2014 et par sa décision du 4 décembre 2012. L'objectif est de donner force de loi à des dispositions qui revêtaient jusqu'alors un caractère réglementaire.

En ce qui concerne la limitation de la rémunération totale, la règle générale fixe un plafond qui est maintenu à 245 000 euros, indexé évidemment et un plafond spécifique de 302 250 euros est prévu pour les outils financiers, avec la aussi, prise en compte de l'inflation. La rémunération variable est, elle aussi, limitée à un maximum de 20 % de la rémunération totale. Elle reste bien sûr dans le plafond de la rémunération totale, ce n'est pas un moyen d'augmenter le plafond.

Certains types de rémunération sont interdits, comme les actions et les stock-options ou autre produit de nature similaire, puisque l'on estime qu'il vaut mieux être payé selon des formes plus classiques. D'autres types de rémunérations ont, par ailleurs, été encadrés. C'est le cas des plans de pension complémentaire qui sont limités aux seuls plans à contributions définies et les montants à charge de l'employeur sont inclus dans le calcul du plafond. Là non plus, ce n'est pas pour aller au-delà du plafond. Les indemnités de départ sont accordées seulement en cas de départ non volontaire et limitées à celles prévues par la législation sur le contrat de travail. On ne peut pas faire moins que la législation sur le contrat de travail.

Enfin, le recours à des sociétés de management est purement et simplement interdit.

En ce qui concerne les administrateurs publics et les commissaires du Gouvernement, ce sera au Gouvernement de fixer la rémunération lors de la désignation ou du renouvellement du mandat, en fonction des caractéristiques du secteur et de la charge de responsabilité et sur proposition du ministre de tutelle.

Dernier volet, la transparence des rémunérations. Concernant celle-ci et afin de faciliter le *reporting* et de fournir à tous, donc au ministre de tutelle, au Gouvernement et, bien sûr, à votre Parlement, la même information, nous avons supprimé la distinction que les décrets comportaient entre le reporting individualisé et globalisé. C'est vrai que c'était un peu absurde, il faut bien le reconnaître, surtout quand il y avait une seule personne concernée dans certaines instances. Le *reporting* individualisé sera désormais disponible pour tous. Ceci fait suite aux débats que nous avons eu l'an dernier et a pour objectif d'assurer davantage de transparence, de permettre le contrôle des parlementaires et, à travers eux, des citoyens, quant aux règles d'encadrement des rémunérations fixées et donc quant à l'utilisation des deniers publics.

Ce devoir de transparence est contrebalancé par le nécessaire respect de la vie privée et donc le *reporting* individualisé ne sera pas nominatif. Les rémunérations des administrateurs publics et gestionnaires seront donc publiées individuellement, mais sans reprendre le nom des personnes concernées, en conformité avec les prescrits de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. La Commission de la vie privée a d'ailleurs rendu un avis favorable sur le compromis trouvé, il n'y a que nous, politiques, qui n'ayons pas ce privilège puisque nos rémunérations sont très régulièrement publiées dans la presse à grand tirage. Cela fait partie aussi des comptes que nous avons à rendre à nos concitoyens.

Au-delà des aspects strictement liés à la rémunération, la transparence sera faite sur la participation des administrateurs publics et des commissaires du Gouvernement aux réunions et organes de gestion. Il ne faut pas seulement qu'ils soient payés, il faut aussi qu'ils travaillent. L'assiduité et la participation active aux réunions des organes de gestion sont une obligation à laquelle les administrateurs publics et commissaires du Gouvernement s'engagent en signant la Charte que j'ai mentionnée tout à l'heure, lors de leur désignation par le Gouvernement.

Désormais, l'ensemble des informations sont intégrées dans un rapport type, comme vous l'avez également demandé, fixé par arrêté du Gouvernement et intégré au rapport de gestion de l'organisme.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, quelques éléments de contexte et de rappel historique et l'essentiel des modifications qui sont apportées à travers ce décret qui je pense, vraiment, fixe les standards wallons à un niveau très élevé. Je suis toujours preneur de comparaison, mais je pense qu'ici, on a vraiment des standards extrêmement exigeants et que c'est une excellente chose.

Discussion générale

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre-Président, c'est un débat qui ne date pas d'hier. Vous avez cité le décret 2004 que nous modifions aujourd'hui. Depuis, ce n'est pas faute d'avoir mis le débat sur la table, certes pas avec vous, mais avec vos prédécesseurs, pour, par rapport aux rémunérations, avoir d'une part des règles, mais aussi la plus grande transparence qui soit. C'est un principe de bonne gouvernance et vous nous avez cités, nous les hommes et les femmes politiques. Nous sommes soumis à des règles sévères, à beaucoup de transparence et je souhaiterais que cela puisse être le cas de toutes les structures publiques, de tous les syndicats, de toutes les mutuelles. À un moment donné, je pense que les règles sont les mêmes pour tout le monde.

Je l'ai dit d'emblée dans le combat que je mène depuis près de 10 ans, par rapport au cadastre des rémunérations, ce n'est pas pour faire la chasse aux sorcières, c'est parfois aussi pour mettre fin à certains phantasmes de rémunérations dans la fonction publique. C'est vraiment dans un souci de transparence et de gouvernance.

Aujourd'hui, nous allons parler de plafond dans les structures, dans les organismes publics. Ce sont des plafonds qui sont relativement élevés, j'y reviendrai, mais c'est dû aussi aux responsabilités et à la fonction. Vous en conviendrez, ils sont quand même, en terme de rémunérations, beaucoup plus élevés, par exemple, que pour des responsables du SPW, que pour des directeurs généraux du SPW.

On parle, si l'on regarde l'administratrice générale, par exemple, du FOREm – 5 000 agents, pour un budget aujourd'hui de près de 2 300 000 000 d'euros, avec une ancienneté maximale de plus de 30 ans – de 115 000 euros. Les directeurs généraux du SPW et des OIP, dont je parlais tout à l'heure sont à 106 000 euros.

Quand on voit la rémunération des fonctions dirigeantes dont nous allons parler par rapport à la responsabilité d'autres fonctions et notamment les directeurs généraux de la SPW et d'autres OIP comme le FOREm, par exemple, les responsabilités, le nombre de personnes à diriger, on peut aussi s'interroger par rapport à cela.

Mais je pense que ce qui est bon dans le débat qui nous concerne aujourd'hui, c'est ce souci de transparence. Je l'ai dit pendant des années, je me suis battu pour avoir ce cadastre, ce *benchmarking* des rémunérations dans les structures publiques et on y est arrivés un peu avant les élections en 2014 avec votre prédécesseur, à ne pas avoir une modification du décret mais à avoir une circulaire. Quand vous êtes arrivé, nous en avons déjà débattu et je respecte le travail que vous avez effectué, l'engagement que vous avez respecté, même si je ne suis pas totalement satisfait des projets de décret aujourd'hui et j'y reviendrai. C'est pourquoi je déposerai des amendements plutôt que de défendre après les propositions que le groupe MR a déposées. Je pense que pour la sérénité du débat aussi, voilà, il y a un projet sur la table, je proposerai à mes collègues des amendements pour tenter d'améliorer encore le texte.

Je pense que c'est bien d'avoir un décret plutôt qu'une circulaire qui n'a pas, évidemment, force de décret et force contraignante.

Si vous me le permettez, par rapport au *reporting*, vous en avez dit un mot. Nous avons eu les *reportings* l'année dernière, les membres du Gouvernement ont transmis l'ensemble des *reportings* au Parlement. Mais cela, j'interroge simplement les services : sur la plateforme, je n'ai pas vu trace des *reportings*. Aujourd'hui, sont-ils ou pas accessibles au parlementaires ?

Le Gouvernement, manifestement a transmis et ce n'est pas du tout ...

(Réaction d'un intervenant)

S'ils sont sur la plateforme, d'accord. De toute façon, on est dans un nouveau projet de décret et donc les *reportings* ...

M. le Président. - Ils auraient été envoyés hier, je suis en train de vérifier, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je sais mais les membres du Gouvernement l'ont transmis au Parlement avant-hier. Objectivement, ce n'est pas par rapport à l'organisation des travaux mais on a encore un président du Parlement qui a torpillé nos travaux par rapport aux notes d'orientation parce que – et ce n'est pas à nouveau une critique à l'égard du Gouvernement – je sais, Monsieur le Ministre-Président, que l'on vous a dit ainsi qu'à vos ministres, maximum trois pages pour les notes d'orientation. Ce n'est pas du tout ce qui a été convenu en Conférence des présidents.

Je suis intervenu, j'ai dit maximum dix pages et l'on a convenu que c'était maximum dix pages. Et donc faire un exercice de note d'orientation sur trois pages – et ce n'est pas à vous et au Gouvernement que je fais le reproche – c'est au président de ce Parlement qui a torpillé un exercice qui était différent de celui de l'année

dernière et qui était difficile.

J'interrogerai, puisque l'on a abordé le sujet, Monsieur Hazée, en Conférence des présidents par rapport aux rapports que le Parlement avait reçus. Cela a donc été une demande qui était quand même très claire de la part des chefs de groupe, en tout cas de l'opposition mais je pense aussi de tout le monde, de pouvoir bénéficier de ces rapports.

Quand l'on voit l'organisation du Parlement, hier, la journée chargée que l'on a eue avec les notes d'orientation, avec une commission à 19 heures 30 et avoir, hier, les différents *reportings* des membres du Gouvernement, on se fiche un peu des gens, ici.

Soit, le débat n'est plus sur les *reportings*, Monsieur le Ministre-Président, puisque l'on a vu un peu les difficultés et les lacunes de l'exercice, la fois dernière, même s'il y avait une avancée. Mais l'on avait des documents disparates, l'on avait les informations de façon globalisée et pas de façon individualisée, mais anonymisée, comme je le dis. Et donc il était difficile de voir si le plafond était respecté ou pas. Voilà, parenthèse passée. Ici, c'est l'avenir, c'est le projet de décret qui nous concerne.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai quelques remarques et, je l'ai dit, je déposerai des amendements.

Par rapport à l'identité de la personne, je n'ai jamais voulu qu'on l'identifie mais forcément, si l'on parle de mandat, on peut assez vite le faire. Il y a la protection de la vie privée, certes, mais je constate simplement que cela a mis beaucoup de temps à arriver. C'est qu'il y a des structures, des organismes qui, déjà, dans leur rapport d'activité ou de gestion, le font en toute transparence, de façon très complète, avec les rémunérations de chaque personne. Même chose : les sociétés cotées en Bourse le font aussi avec la rémunération liée à la personne. Cela ne me semblait pas vraiment un obstacle terrible. Voilà, il a fallu faire évoluer les mentalités et les choses. On y arrive aujourd'hui. Saluons-le.

Par rapport au rapport et la transmission du rapport qui va être fait, il y a deux choses. C'est que la structure, l'organisme, va transférer un rapport au Gouvernement et même au ministre de tutelle, avec les noms, avec les montants.

Il y aura, de façon plus anonyme alors, dans le rapport d'activité ou le rapport de gestion, les informations concernant les rémunérations. C'est une avancée, soulignons-le.

Ce que j'avais demandé au départ et cela facilite quand même le contrôle du Parlement, mais aussi le contrôle du Gouvernement, c'est d'avoir un cadastre et un *benchmark* avec un tableau comparatif sur les différentes rémunérations. C'est un élément important.

Je regrette quand même que, dans la façon dont on va fonctionner, il n'y ait pas ce cadastre et ce contrôle du Gouvernement.

Deuxième élément, qu'en est-il de l'organisme qui ne remet pas rapport ? Il n'y a pas de sanction prévue dans le décret à l'égard des organismes qui ne transmettraient pas le *reporting* des rémunérations ou qui transmettraient un *reporting* incomplet comme on a pu le constater l'année dernière.

Or, si on lit l'avis du Conseil d'État, celui-ci dit de façon très explicite qu'il faut envisager une sanction à l'égard des organismes qui seraient défaillants dans la communication des différentes informations.

À un moment donné, il peut y avoir différents degrés dans la sanction et qui pourraient vraiment, s'il y avait de la résistance de la part d'un organisme, avoir une suspension, une réduction de la dotation qui est donnée à l'organisme.

Un, cadastre, deux, sanction, trois différences de traitement en termes de rémunération entre les outils financiers et les autres organismes puisque l'on parle de 245 000 euros et pour les outils financiers, de 302 250 euros.

Alors, si je voulais vraiment polémiquer, je dirais que c'est une belle victoire des anciens et des actuels chefs de cabinets.

Je ne doute pas que tout cela a été discuté, que tout cela a été négocié mais je m'interroge comme le Conseil d'État, d'ailleurs.

Le Conseil d'État s'interroge sur la différence de traitement qui repose sur la notion de société spécialisée.

Si l'on parle de sociétés spécialisées, pourquoi par exemple, les outils financiers et pas la SPAQuE ? La SPAQuE, c'est le décret qui est très clair par rapport à cela. Je suis aussi perplexe par rapport à la SPAQuE.

Deux éléments de questionnement : pourquoi cette différenciation et pourquoi 302 250 euros ? Y a-t-il une comparaison, une référence par ailleurs ? Quel est le périmètre ? Vous avez parlé des structures financières mais aussi des *invests* et leurs filiales. C'est même mentionné : « les *invests* et leurs filiales ». On sait que l'on a quand même un certain nombre d'*invests* importants en Wallonie, avec des *invests* plus importants que d'autres, sans minimiser certains *invests*, mais je ne comprends pas pourquoi on doit nécessairement augmenter la rémunération.

Je l'ai dit par rapport au périmètre, puisque l'on distingue les organismes soumis au code des sociétés et les autres organismes qui sont soumis au code de la fonction publique, avec évidemment une grande différence, puisque les rémunérations sont déterminées

par le Gouvernement en tenant compte du secteur d'activités pour les premiers et ceux soumis au code des sociétés. C'est l'organe de gestion et pas le Gouvernement qui les détermine. Pour le Conseil d'État, le fait qu'un organisme soit soumis au Code des sociétés ne constitue pas un critère adéquat pour justifier que la rémunération de son administrateur public ne soit fixée par le Gouvernement wallon, mais pas l'organe de gestion concerné.

Quels sont les organismes considérés comme soumis au Code des sociétés ? Je pourrais citer la SWDE, par exemple, la SPGE, la Société régionale wallonne de transport. Qu'en est-il de ce périmètre et pourquoi avoir limité le périmètre aux organismes financiers ?

Autre point que nous déplorons, Monsieur le Ministre-Président, c'est que ces dispositions valent uniquement pour l'avenir. C'était déjà un reproche que je faisais à la circulaire de 2014. Ici, on est en 2016, on aurait quand même pu tenir compte du fait que l'on vote un décret et que le décret est applicable à tous les organismes et à tous les mandataires. Je m'inquiète un peu paradoxalement, parce qu'il y a toute une série de structures - voilà presque deux ans et demi que le Gouvernement est en place - qui ne sont pas encore renouvelées dans les instances. Tout à coup, j'ai l'impression que cela s'emballe. Il faut évidemment renouveler avant que ce décret ne soit d'application, puisque le décret sera uniquement valable pour les organes nouvellement constitués et pas pour ceux qui sont en place depuis un certain temps. Je pense que le décret, une fois qu'il est voté, doit être d'application pour l'ensemble des mandataires.

J'ai une question par rapport aussi à l'indexation. Puisque le décret prévoit que les montants sont indexés, l'indice des prix à la consommation et non à l'indice santé - ceci dit comme s'en étonne d'ailleurs l'inspecteur général des finances, à partir du 1er janvier 2014, pour le Conseil d'État - l'indexation doit être postérieure à l'entrée en vigueur du décret. Les plafonds de rémunération sont d'ores et déjà supérieurs aux montants inscrits : ils sont supérieurs aux 245 000 euros et aux 312 000 euros. Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous dire en chiffres, pas en formules mathématiques, les plafonds de rémunération aujourd'hui en fonction du décret, puisque c'est à partir de janvier 2014 ? On est déjà aujourd'hui au-delà des plafonds tels que mentionnés dans le décret.

Autre point et j'en terminerai peut-être par là, qu'en est-il des mandats dérivés ? Les mandats dérivés, on le sait, sont nombreux dans toutes les structures, y compris dans toutes les intercommunales. Le débat qui vient aujourd'hui, je m'en réjouis, j'espère qu'il viendra aussi pour les intercommunales chez M. Furlan, puisque c'est un débat que j'avais et que le MR avait également pointé. On nous avait d'ailleurs renvoyés de chez M. Furlan déjà à l'époque à chez M. Demotte. On avait fait le ping-pong pendant de nombreux mois, même de

nombreuses années. Ici, les intercommunales c'est M. Furlan et donc j'attends aussi un décret chez M. Furlan. Quand on parlera des intercommunales, on parlera aussi des mandats dérivés.

Qu'en est-il des mandats dérivés par rapport au décret ? Je pense qu'ils sont en partie oubliés. Je voudrais vous poser une question. Dans le décret, c'est très clair que, pour les mandats dérivés, les rémunérations des personnes retournent à l'organisme. C'est très clair. Aujourd'hui, dans les faits, pouvez-vous nous confirmer que toutes les rémunérations dont bénéficient les administrateurs de façon dérivée, exemple, dans une structure où l'on a la SRIW qui désigne une ou deux personnes, toutes ces rémunérations-là retournent-elles bien à la SRIW ? Là, je pense qu'il n'y a rien dans le décret. À un moment donné, on devrait – cela peut être dans le rapport que l'organisme vous fait, un engagement, ou dans le rapport d'activité ou le rapport de gestion – pouvoir certifier que les rémunérations des mandats dérivés reviennent bien aux organismes et ne restent pas dans la poche des mandataires. Ou alors, c'est un autre choix mais le décret est assez clair. Je ne suis pas convaincu qu'aujourd'hui, dans les faits, ce soit le cas. Comment pouvons-nous faire en sorte que demain, ce soit bien le cas ? C'est une dernière question que je souhaitais vous poser.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Ministre-Président, je voudrais tout d'abord me réjouir du travail collectif qui a abouti à ce décret, même si parfois, on a eu des débats au départ qui étaient un peu plus tendus. Je crois que globalement, l'ensemble des partis était d'accord sur l'objectif à assigner au décret. Je pense aussi que le ministre-président a eu raison de dire que l'on ne vient pas de nulle part et que la Wallonie n'est pas en retard en termes de gouvernance. On a beaucoup légiféré et on a quand même l'habitude de s'autoflageller dans cette matière, alors que, comparativement aux autres Régions, on est plutôt en avance, me semble-t-il.

Ce décret a au moins le mérite de clarifier les choses. C'était effectivement une demande du MR de légiférer, c'est-à-dire que la circulaire qui était en place fixait déjà les balises. C'était déjà fort réglementé mais on donne, à travers ce décret, force de loi à cette circulaire.

Les éléments moteurs ou fondateurs des décrets, c'est évidemment la nécessité de transparence. C'est sain et c'est un bien dans nos démocraties, lorsque l'on exerce des mandats publics avec des fonds publics, que l'on puisse rendre compte en transparence des rémunérations et des mandats que l'on a. D'autre part, c'est que l'on puisse les encadrer au mieux, c'est-à-dire fixer les balises.

C'est toujours plus compliqué à faire qu'à dire parce

que l'on a des domaines qui sont variés. On balaye beaucoup de secteurs de la société. C'est toujours le difficile équilibre de trouver le montant qui sera adapté à la fonction et surtout au marché. Monsieur Jeholet, vous l'avez indiqué, il y a des fonctions à responsabilité, non seulement en termes d'encadrement de personnel, mais aussi des responsabilités en termes financières.

Quand on gère des dettes qui sont extrêmement importantes, qui dépassent des centaines de millions d'euros ou qu'on fait des investissements, évidemment qu'il faut que l'on puisse trouver des responsables qui soient à la hauteur des responsabilités qu'on leur a confiées et qu'il faut donc pouvoir trouver un juste milieu entre exercer une fonction publique, parce que ce n'est pas une désignation privée, mais aussi quelqu'un qui soit apte à pouvoir exercer ladite fonction.

Ensuite de quoi, le projet de décret va permettre d'actualiser la liste des organes qui sont soumis aux dispositions sur la rémunération. On l'a indiqué, un décret complémentaire devra venir du Ministre Furlan pour que les intercommunales puissent également être visées.

On va également étendre le *reporting* qu'on a souhaité au commissaire du Gouvernement et on clarifiera les définitions.

Ce débat on l'aura commission par commission. C'est vrai que l'on a reçu les documents seulement hier, mais cela n'empêchera pas le débat puisque, de mémoire, ce débat sur le *reporting* et sur les montants qui sont communiqués pourra être splitté commission par commission.

Je l'ai dit tout à l'heure, l'avantage du décret, c'est qu'il donnera force de loi à la circulaire du 3 avril 2014. Ensuite, on intègre les administrateurs et le commissaire du Gouvernement. Le Gouvernement aura soin de fixer les rémunérations lors de la décision ou du renouvellement en fonction des caractéristiques du secteur et de la charge de responsabilités.

Le décret nous permettra également, et je crois aussi que c'est une question d'équilibre, à la fois d'avoir l'information qui est individualisée et de ne plus recevoir des montants globaux par administrateur ou des montants globaux par direction, de pouvoir les individualiser, mais aussi en respectant les législations relatives à la vie privée, en amenuisant le *reporting* des rémunérations. Il est, me semble-t-il aussi, important aussi que l'on puisse avoir des informations qui soient de même nature. Cela veut dire que l'on suivra les mêmes canevas, les mêmes règles lorsqu'on envisagera de transmettre l'information pour pouvoir s'y retrouver.

En clair et en conclusion, je pense que ce décret doit trouver le juste équilibre, la ligne médiane entre la nécessaire transparence que l'on doit, lorsque l'on exerce une gestion publique mais également que cela permette

l'efficacité, que l'on doit trouver l'équilibre relativement à la rémunération qui doit être suffisamment attrayante pour la fonction exercée, mais aussi cadrer avec un esprit de fonction publique, mais également que l'on puisse respecter les dispositions relatives à la vie privée. Je pense que l'esprit du décret, c'est aussi de respecter cela. Vous avez évoqué, Monsieur Jeholet, le fait de pouvoir revenir en arrière. Je crois qu'il y a aussi des principes de droit en termes de rétroactivité de droits acquis qu'il faut également pouvoir mesurer. Je pense que le décret fait le tri en la matière.

C'est un décret important en termes de transparence, mais aussi équilibrant entre tous les intérêts en balance.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je vous remercie Monsieur le Président. Chers collègues, Monsieur le Ministre, bonjour. M. le ministre-président a rappelé que le décret porte sur deux axes finalement : il y a l'angle de la transparence et il y a aussi la limitation. On a parfois, dans le passé, limité les échanges à une seule dimension. Nous sommes bien sur deux dimensions, à savoir la transparence et la limitation. La limitation n'est pas circonscrite au seul plafond absolu de 245.000 euros qui semble en voie d'augmentation, nous en reparlerons tout à l'heure, mais elle comporte aussi un certain nombre d'autres dimensions, je pense aux sociétés-écrans, à la question de la rétrocession, ... Il y a toute une série d'autres éléments et c'est donc bien l'ensemble qui arrive aujourd'hui. C'est un premier point.

Deuxièmement, c'est un combat ancien, effectivement. On a rappelé ici le premier décret qui avait été voté sous l'impulsion de la coalition arc-en-ciel, en 2004, fondant finalement ces décrets appelés OIP portant certaines administrations publiques, les commissaires et les contrats de gestion et établissant notamment déjà certains éléments relatifs à la transparence des rémunérations. On a rappelé que ce décret a dû être modifié en 2010 parce que certains organismes avaient manifestement trouvé plusieurs failles dans le dispositif initial et puis, il y a eu le travail sur la circulaire en 2012 et en 2014 sur les intercommunales puis, en 2012, pour les organes d'intérêt public qui ont amené un certain nombre d'éléments. En même temps cette circulaire était une première étape – pas la première, car c'était la troisième – mais c'était encore une étape, nous n'étions pas encore au bout du chemin et nous avons déjà évoqué ici à plusieurs reprises dans cette commission, les limites du travail par la circulaire et l'intérêt d'un travail décentralisé.

Il reste maintenant à voir si le décret est à la hauteur de ses ambitions dans une matière qui est extrêmement complexe. On a ici une discussion générale. Je vais formuler un certain nombre d'observations mais la discussion article par article ne sera pas moins importante parce que nous sommes dans une matière qui

est très technique avec aussi des définitions qui aboutissent à des périmètres extrêmement et minutieusement élaborés, on le voit bien et, parfois, à l'inverse, on ne voit pas toujours la conséquence de telle ou telle formulation pour peut-être faire partir telle personne, ou telle fonction en dehors du périmètre du décret. Nous y reviendrons lors de la discussion article par article.

Il y a un an, nous avons examiné les premiers tableaux et, je pense que le ministre-président l'a reconnu humblement, nous n'y étions pas. Il y avait un certain nombre de failles, de faiblesses. Le Gouvernement s'était limité à un rôle de facteur sans vérifier ce que les organismes avaient transmis, chacun y allant un peu de sa manière de faire et avec, dès lors, des documents extrêmement disparates ne permettant finalement pas au contrôle parlementaire ni à la transparence d'être assurés.

On cherche ici à améliorer les choses. Voyons ce qu'il en sera mais, du premier regard que j'ai pu jeter sur les documents que nous avons reçus pour l'exercice n° 2, celui qui a été fait un peu avant l'adoption de ce projet de décret, on n'y est toujours pas. En fait, les faiblesses de l'an dernier apparaissent assez semblables. Mais comme cela l'a été dit, ce n'est pas le travail d'aujourd'hui, cela viendra devant chaque commission. Finalement ce n'est pas plus mal chaque, pour autant que la Conférence des présidents poursuive et confirme ce qu'elle déjà imaginé, on aura ce travail avant le débat en séance plénière. Peut-être même avant la suite de la discussion par article. Je n'en sais rien et donc on aura l'occasion aussi, dans chaque commission, d'être imprégné de la matière et du second exercice du régime précédent ce décret.

On a donc un décret, c'est un point positif, bien sûr. Ce décret rencontre l'objectif d'individualisation des informations, tout en maintenant l'anonymat. C'était un paramètre qui avait été longtemps ici discuté et, là-dessus, le Gouvernement semble avoir répondu présent. Il reprend ses autres limitations en dehors du plafond absolu, c'est aussi un point qui m'apparaît important.

J'ai évoqué les sociétés-écrans, il y a aussi l'enjeu des parachutes, et en particulier pour éviter qu'ils soient dorés, mais aussi l'enjeu des plans de pensions, qui doivent être intégrés dans le plafond absolu. Il ne reprend plus non plus cette distinction qui était un peu difficile à comprendre parfois entre la loi de 1954 et les organismes qui ne sont pas soumis à la loi de 1954. Je veux dire faire référence, en 2016, à une législation qui a plus de 60 ans et qui est assez largement dépassée dans un grand nombre d'organismes, c'est aussi un point.

Il y a par contre un certain nombre de questions ou de carences. D'abord, la question des sanctions, parce que M. Jeholet en a parlé également. Que se passe-t-il si ce décret n'est pas respecté ? Le décret n'assure pas lui-même le dispositif qui lui permet d'atteindre l'objectif

qu'il prétend poursuivre. Si un organisme ne transmet pas l'information, il ne se passe rien. Pire, si certaines règles de limitation ne sont pas respectées, il ne se passe rien non plus. Et là-dessus, M. Jeholet vous questionnait sur notamment le respect de l'obligation de rétrocession qui est établie par la circulaire aujourd'hui.

On a pu voir dans certains dossiers – je pense à la SPGE dont on a discuté et dont on discutera encore – où, finalement, le ministre nous dit « mais non, la rétrocession n'est pas assurée » et on s'est arrêté là. Cela montre bien qu'il y a là une faiblesse et qu'il faut prévoir quelque chose sinon, on risque que ce décret, certes ait une force juridique qui est intrinsèquement plus grande que la circulaire, il n'y a pas de doute, mais s'il n'y a pas de sanction, cela reste en partie incantatoire, même si cela prend un tour illégal et non pas seulement contraire à une circulaire. Il n'empêche, il y a certainement une suite à donner sur ce terrain.

Deuxièmement, il y a l'enjeu des filiales dans certains cas, elles sont mentionnées. On dit la SRI et ses filiales, le cas échéant, spécialisées, on dit la SOGEPA et ses filiales. Mais il y a toute une série d'autres filiales, en ce compris les filiales de celles-ci parce que lorsque l'on nous parle aujourd'hui de holding comme Wallonie Finances ou Wallonie Entreprises, on voit bien que l'on est en train d'ajouter des étages à la construction dans certains secteurs et on ne peut pas s'arrêter à la première filiale en fait. Même lorsque les filiales sont visées, il pourrait y en avoir d'autres derrière et, là, la ficelle serait un peu grosse dans certains cas. On l'a bien vu dans certaines intercommunales où l'on multiplie les constructions pour échapper à l'intention du législateur. Le législateur que nous représentons doit anticiper, avoir un coup d'avance et éviter que, demain à nouveau, un cas... – il ne s'agit pas de généraliser et je partage ce qui a été dit dans le fait qu'il ne s'agit pas de jeter l'opprobre de manière générale sur une situation, mais justement parce que certains abusent de la situation que l'on se retrouve alors avec des difficultés. Il est d'intérêt public d'anticiper et ainsi de viser l'ensemble des filiales des organes d'intérêt public et leurs dépendances de telle sorte que le périmètre soit complet.

Troisièmement, effectivement – les deux intervenants précédents l'ont évoqué – il y a l'enjeu de l'effet de la rétroactivité. La circulaire ne prévoit pas de rétroactivité. Elle n'aurait pas pu, ce n'était qu'une circulaire. Nous avons ici le législateur qui agit. C'est un décret et le décret, lui, peut agir en utilisant la plénitude de ses pouvoirs. C'est ce que le Conseil d'État nous a dit, puisque le MR avait déposé un texte il y a deux ans, ce texte a été envoyé au Conseil d'État. Ce texte prévoit l'application immédiate de l'ensemble du dispositif relatif à la limitation des rémunérations et le Conseil d'État n'a pas exprimé une seule réserve sur cette position extrêmement claire de ce décret. Il y a là une capacité à agir parce que nous sommes avec un instrument plus fort. Nous pensons qu'il est utile, qu'il est nécessaire de l'utiliser.

Quatrième carence ou faiblesse à corriger dans le débat, c'est cet enjeu des suppléments. Depuis maintenant plusieurs années, on évoque partout ce plafond de 245 000 euros, indexé ; on peut vous suivre bien évidemment. On ne comprend pas bien pourquoi dans certains organismes il s'agirait de faire autrement. Pourquoi prévoir 23 % en plus, si on fait le calcul, pour certains organismes ? D'abord, lorsque l'on regarde la liste des organismes visés, il en est qui ont des missions, des responsabilités, un engagement qui dépassent certains des organismes visés dans cette liste qui permet des suppléments, mais on arrive aussi à des sommes qui deviennent extrêmement importantes. On va finalement dépasser le traitement des ministres du Gouvernement. On a là une question. Mon propos n'est pas de plaider pour l'augmentation du traitement des ministres, mais pour garder le sens de l'équilibre et de la mesure puisqu'il a été question d'équilibre ; c'est une question importante qu'il faut évoquer.

Enfin dans cette discussion générale, des dizaines de questions – je l'ai dit, les articles sont techniques et complexes – se posent pour bien comprendre ce qui est proposé. Dans cette discussion générale, un dernier point que je veux isoler c'est l'enjeu des arrêtés du Gouvernement. Sur certaines questions importantes, le décret délègue au Gouvernement – c'est logique dès lors qu'il s'agit de mesures d'exécution – je pense notamment à la manière dont le rapport sera fait, à la manière dont les organismes devront donner des informations qui permettront d'assurer cette vision harmonieuse et uniforme par rapport à la transparence. Je pense aussi aux modalités du rapport qui sera fait au Parlement. Le Gouvernement reçoit une série d'informations. La part non anonymisée, il la garde pour lui puis il transmet au Gouvernement. Mais en fait, dans le texte tel qu'il a été formulé, on laisse au Gouvernement le soin de définir la part de ce qui sera transmis. J'imagine que le Gouvernement a déjà réfléchi à ses projets d'arrêté. Bien évidemment, ces arrêtés ne seront définitivement adoptés qu'après le décret, on ne va pas modifier l'ordre constitutionnel. Néanmoins, si vous avez des projets, il peut être utile que la commission puisse en prendre connaissance à titre strictement informatif pour bien voir que nous ne sommes pas dans une logique de chèque en blanc, mais dans une logique d'exécution de bon aloi parce que l'exercice précédent, précisément sur cette question des rapports, n'a pas montré que le Gouvernement avait déjà la maîtrise de son sujet puisque nous avons reçu des informations disparates ne permettant précisément ce travail de transparence et de contrôle. J'imagine que vous avez revu à la faveur de l'arrêté que vous devrez prendre les modalités à partir desquelles le travail sera fait. Là-dessus, c'est peut-être une pièce qu'il est utile d'également mettre au débat.

On pourrait élargir car, dès lors que nous sommes sur le décret relatif aux administrateurs publics, on aurait bien envie de discuter des conflits d'intérêt ; certains points pourraient alors être renforcés dans la législation. On aurait bien envie de discuter du mode de

désignation de certains gestionnaires. Dans certains cas, je pense notamment aux organes d'intérêt public soumis au Code de la fonction publique, les règles sont connues, même si cela n'empêche pas certaines critiques à certains moments. Dans d'autres cas, c'est le flou complet et le fait du prince absolu pour le Gouvernement, sans aucune procédure relevant ainsi d'un autre temps. On aurait bien envie de mettre ces sujets en discussion, mais la matière des rémunérations publiques est, en elle-même, le menu du jour, elle est en elle-même un plat extrêmement large et ces enjeux complémentaires nous les garderons pour un autre débat nous limitant ainsi à la rémunération des organismes d'intérêt public.

Je vous remercie pour votre attention et suis très à l'écoute de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Stommen.

Mme Stommen (cdH). - Monsieur le Président, j'ai juste une petite réflexion générale de la part de notre groupe. En fait, nous sommes contents que les choses se concrétisent enfin que ce soit en matière d'élargissement du champ d'application, en matière de plafond des rémunérations et au niveau de la transparence. Tout est toujours perfectible. Par rapport à d'autres niveaux de pouvoir où a été manifesté le souhait de remettre en cause les plafonds salariaux pour les CEO des entreprises publiques, cela nous semble aller dans le bon sens et être révélateur du volontarisme de la Région en la matière.

M. le Président. - Pour l'organisation de nos travaux, je propose de donner la parole au ministre-président pour qu'il réponde à cette première vague d'interrogations. Je devrai, pour respecter ce qui avait été prévu, suspendre la suite de nos travaux et reporter à notre commission de demain à 14 heures 15 l'analyse des différents amendements déposés par MM. Jeholet et Hazée, si les intéressés n'y voient pas d'inconvénient. Cela permettra à M. le Ministre-Président et ses équipes d'analyser le bien-fondé des amendements qui ont été déposés et de poursuivre le travail de manière un peu plus sereine.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, nous avons tellement attendu que nous ne sommes pas à 15 jours près. Je vois là une marge de discussion, une ouverture, si ce sont le Gouvernement et le ministre-président qui demandent d'analyser les amendements qui ont été déposés, je comprends que l'on puisse ne pas pouvoir les analyser en quelques minutes. Nous venons de déposer une série d'amendements. Pour nous, il n'y a pas de souci pour donner le temps, que ce soit demain ou que ce soit dans 15 jours. Je ne voudrais pas que, demain, l'on soit frustré au niveau du Gouvernement, de ne pas avoir bien pu analyser nos amendements et ne pas y donner suite favorable. Comme M. Collignon l'a

dit, c'est un sujet sur lequel nous sommes souvent intervenus. Nous avons deux propositions de décret que j'ai proposé de mettre entre parenthèses aujourd'hui, mais cela n'a pas beaucoup de sens quand il y a un projet de décret d'abord les propositions de décret. Je suis tout à fait d'accord de postposer le débat si l'on prend le temps d'examiner nos amendements. Si c'est pour les refuser purement et simplement demain, continuons le débat. Je vois qu'il y a une demande de la part du Gouvernement et je n'ai pas de problème sur votre proposition. Que ce soit demain ou dans 15 jours, il n'y a pas de souci.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Techniquement, la discussion article par article suit, de toute façon, la discussion générale. Dès lors que nous terminons aujourd'hui à midi, on voit mal comment on pourrait aller au fond des choses et en mesurant le temps que requerra la discussion par article au-delà des amendements.

Aujourd'hui, nous écouterons le ministre-président et il y aura aussi des répliques, d'autres questions et je ne suis pas certain que l'on pourra terminer la discussion générale aujourd'hui vu l'importance et l'épaisseur du dossier.

Quant à savoir si c'est demain à 14 heures, ou 14 heures 15 ou pour la fois suivante, je suis à la disposition de la dynamique qui sera mise en œuvre.

Enfin, puisque la volonté du Gouvernement est d'étudier en profondeur les amendements, j'en avais d'autres que j'avais gardés pour la discussion article par article, mais je vais les déposer également aujourd'hui de telle sorte qu'ainsi, ils puissent également être étudiés plus en profondeur.

M. le Président. - Je pense qu'il est plus judicieux que vous déposiez effectivement vos amendements aujourd'hui.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - S'il y a encore d'autres amendements, je pense que tous les groupes aussi doivent les amender. On doit travailler dans la rapidité, d'accord. Mais je propose que l'on fasse cela calmement, sereinement et que la semaine, l'agenda est très chargé cette semaine, l'on puisse en débattre dans 15 jours. Voilà, comme cela tout le monde a le temps.

M. le Président. - La commission devra, de toute façon, être maintenue demain pour les questions orales.

M. Jeholet (MR). - Ce n'est pas par peur de travailler.

M. le Président. - Ne fixons pas demain comme date pour clôturer la discussion sur ces projets. On verra comment avancent nos travaux. Je prends note de

l'ouverture de tous les groupes sur un agenda. Convenons qu'après l'intervention du ministre-président, nous reporterons nos travaux à demain 14 heures 15 minutes. On verra demain où l'on en sera en cours d'après-midi.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Le temps avance, fatalement, on aura le temps jusque midi. Si j'ai bien compris, le ministre-président va répondre maintenant et on rouvre le débat, on le maintient en débat continué demain. Si l'on sait aller au bout, on va au bout ; et si le ministre-président est ouvert, on verra du temps qu'il nous reste. Est-ce comme cela que vous envisagez les choses ?

M. le Président. - C'est parfait.

M. Collignon (PS). - Alors parfait aussi pour moi.

M. Jeholet (MR). - Je n'avais pas compris cela comme cela.

M. le Président. - Vous avez compris cela comment ?

M. Jeholet (MR). - On a fait un premier tour, on a ouvert la discussion générale. Le ministre-président a un certain nombre de réponses à nous donner. Cela qui veut dire que la discussion générale va se poursuivre. Si l'on examine article par article, cela va prendre du temps. On peut commencer demain. Si l'on veut examiner les amendements calmement, je propose : « Écoutons les réponses qu'a à nous faire le ministre-président aujourd'hui et postposons à 15 jours la suite de la discussion générale et la discussion article par article où tout le monde aura eu l'occasion d'examiner les amendements ».

Je ne suis pas suspect, j'en parle depuis suffisamment longtemps. Je veux que cela avance.

Je pense que l'on va faire un débat dans la rapidité et cela ne sera pas nécessairement un bon débat parlementaire. On ne sera pas d'accord sur tout mais je vois l'ouverture du Gouvernement, l'ouverture de la majorité. Essayons peut-être d'améliorer encore le texte à travers l'un ou l'autre amendement. Si on le fait dans la rapidité demain, je ne pense pas qu'on va y arriver.

M. le Président. - Pour être précis, j'ai dit que demain, nous devions, de toute façon, nous rencontrer puisqu'il y aura des questions posées au ministre qui devront être abordées. Dans une volonté d'avancer, parce que l'on a entamé nos travaux, on a encore la proposition sur la fonction consultative, on va avoir le budget. Dans 15 jours ou même dans un mois, on aura eu des commissions qui seront, à tout le moins, chargées. Avançons demain sereinement, sans se mettre la pression ; c'était ma proposition. Si l'on voit qu'on est en besoin d'un peu plus de temps dans une commission à quinzaine, nous continuerons nos travaux à quinzaine.

On ne se met pas comme objectif de clôturer cela demain. Voilà ma proposition. M. le Ministre-Président me dit qu'il aura une position claire sur les amendements Doc. 584 (2015-2016) N°2 à 4 et Doc. 585 (2015-2016) N°2 qui ont été déposés par l'ensemble des groupes demain. Avançons de la sorte si tout le monde est d'accord.

M. Collignon (PS). - Je suis d'accord de procéder comme cela.

M. Hazée (Ecolo). - En toute hypothèse, il s'agit que les questions qui sont déposées puissent recevoir une réponse demain. Cela dépend un peu de l'agenda du ministre-président quant à savoir à quelle heure vous considérez que l'on ne sait plus avancer ou que l'on sait encore avancer demain ; car les questions ne peuvent pas être reportées.

M. le Président. - Non. On peut s'accorder maintenant pour dire que, demain, on entame les questions d'entrée de jeu.

M. Hazée (Ecolo). - Non, non, non

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Il faut savoir ce que vous voulez.

M. Jeholet (MR). - Je vais être très simple. Le Gouvernement s'engage à avoir les réponses aux amendements demain ; demain, on commence par le décret et on finit les deux décrets demain, il n'y a pas de problème.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - D'accord.

La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Pour ce qui est de l'organisation des travaux, je me plie à vos décisions. Je vais faire pour un mieux pour que l'on puisse examiner tous ces amendements d'ici demain et vous revenir avec des réponses claires. Ce décret, certes, il est déposé par le Gouvernement, mais il est déjà largement inspiré de propositions qui viennent de l'opposition. Quand on parle des règles du jeu démocratique, c'est très bien que l'on dépasse les frontières entre majorité/opposition. On a aussi eu le cas sur une série d'autres sujets. Je veux les examiner avec la plus grande précision et voir si mes partenaires du Gouvernement peuvent nous suivre sur un certain nombre de choses. Laissez-moi une journée. Si l'on peut commencer demain c'est mieux, parce que 15 jours après, il y a le décret Fonction consultative qui est également un gros décret ; cela va prendre aussi pas mal de temps.

Je vous apporte déjà un certain nombre d'éléments de réponse aux questions posées ici de manière un peu

télégraphique, pas besoin de faire de la longue littérature.

Sur les intercommunales, cela été dit, le ministre Furlan prendra les dispositions équivalentes qui concernent les intercommunales et il viendra vous présenter tout cela de la même manière.

Cadastre, j'entends bien, mais très honnêtement je vois bien la charge administrative supplémentaire que cela va représenter, je ne vois pas tellement bien la valeur ajoutée. À partir du moment où l'on a un modèle type – je veux bien essayer d'être le plus précis possible sur ce que sera le modèle type quand il sera fini dans l'arrêté – qui pour chaque organisme dit à chaque fois : « Voilà l'organe concerné, les mandats concernés, les montants, et cetera », tout ce qui est prévu, que tout cela est collationné, que tout cela vous est transmis à une date unique, honnêtement, vous l'avez le cadastre. Après si vous demandez pour chaque personne d'aller additionner, tout cela est un travail qui me paraît un travail fastidieux. À partir du moment où vous avez toutes les données, on peut dire que le Gouvernement fait toute la transparence.

Les questions sur les sanctions, je regarderais cela fait partie des amendements ; je vais y regarder cette après-midi, je vous reviendrais demain.

Les sociétés spécialisées, pourquoi y a-t-il un montant différent ? Parce qu'il a été considéré que ce sont des missions différentes et qu'il faut tenir compte du niveau des salaires dans le secteur. On peut aimer ou ne pas aimer, mais c'est cela la *ratio legis*, c'est de dire que dans les secteurs financiers, on est en moyenne, mieux payé, que dans d'autres secteurs. Les administrateurs publics doivent avoir une rémunération publique qui soit aussi en proportion de ce qui est dans le secteur. D'où cette différence, qui n'est pas non plus colossale, mais qui est effectivement présente, qui a – comme vous l'avez rappelé, Monsieur Jeholet – été indexée depuis 2014. Les montants exacts indexés aujourd'hui sont de 250 135 et 308 591. On a tenu compte de la date à laquelle le plafond avait été fixé et on l'a indexé jusqu'ici. Aujourd'hui, on vient dans le décret formaliser les montants tels qu'ils sont payés annuellement, dans la réalité à ces personnes.

Les invest, les filiales, tout cela c'est prévu ; vous avez la liste complète. La SWDE, la SPGE, la SRWT, toutes les sociétés locales de la SRWT. Tout est dans la liste compète qui couvre aujourd'hui et tout est dans le décret lui-même.

Les mandats dérivés remboursés à l'organisation, oui, c'est le principe. Est-ce appliqué dans la pratique ? Très honnêtement, je n'en sais rien. Je demanderais à chacun des ministres de tutelle d'en faire la vérification et que toutes les règles sont là pour être appliquées. Il ne suffit pas de les énoncer.

L'une des questions toujours très difficiles, c'est la question de la rétroactivité. Je l'ai vécu dans une vie antérieure, quand j'étais au ministre fédéral et que j'ai mené le même débat au Gouvernement fédéral. C'était un des grands débats la rétroactivité. Je ne suis pas juriste, mais je vous dis ce que l'on me dit. Certes, il n'est pas impossible juridiquement de l'établir, mais on doit tenir compte aussi d'autres principes généraux du droit qui sont les principes de la sécurité juridique, principe de la légitime confiance, principe de bonne administration. On considère en général que la rémunération étant un élément essentiel du contrat de travail. S'il y a changement de la rémunération, on peut considérer qu'il y a changement d'un élément essentiel du contrat de travail au titre de la loi de 78 et que cela équivaut à une rupture du contrat de travail. Si l'on est dans ce cas de figure, on entre dans indemnités, et cetera, dans ce qui est prévu dans le cadre de rupture de contrat de travail.

Voilà le choix a été fait. Plutôt que de se mettre dans ces positionnements compliqués, de dire que c'est un régime d'extinction, prenez le comme cela. Il y a des gens dans le passé qui ont eu un contrat dont le montant, peut-être, dépasse ce montant-là. Le choix qui a été fait est de dire, dont acte, les montants sont maintenus, attention pour la même personne dans le même contrat ; c'est très clair. Si c'est une nouvelle personne dans la fonction, le plafond s'applique. Cela est parfaitement clair. Si c'est la même personne qui va changer de fonction, alors c'est aussi le nouveau plafond qui s'appliquera. Mais si la même personne qui est là depuis un certain nombre d'années reste là, non, on ne rabote pas sa rémunération. C'est aussi le choix qui avait été fait au Fédéral à l'époque. C'est aussi une question presque de courtoisie dans les relations entre le Gouvernement wallon, les administrations et les personnes. Ils ont été nommés avec un contrat, avec un montant qui a été négocié. Ils s'attendent légitimement à ce que ce montant perdure.

Sur les différents éléments que vous avez évoqués, factuellement, en dehors ce qui figure dans les amendements que je vais examiner cet après-midi, voilà ce que je peux, d'ores et déjà, vous dire.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

M. le Président. - Merci, M. le Ministre-Président.

Je souhaite tout de même préciser à nouveau quelque chose par rapport à notre agenda. Demain, on a encore 14 questions qui vont prendre 1 heure 20 minutes, si l'on respecte le timing qui est laissé pour poser la question, répondre et émettre une réplique

éventuelle

Je propose de dire qu'à 15 heures 20 minutes, on prend les questions, puisque – et je ne trahis, à mon avis, pas la pensée de mon groupe, en plus – vous étiez tous d'accord pour reporter le débat à quinzaine, ce qui laissait le temps d'y réfléchir et de travailler sereinement.

Soit on aborde les questions à 14 heures 20 minutes, et l'on dit qu'à 15 heures 30 minutes, les questions sont terminées et après on fixe une date de clôture de la commission. Si c'est terminé, c'est terminé. Si ce n'est pas terminé, on termine à quinzaine.

Soit à 15 heures 15 minutes, on termine nos travaux du décret, sur le décret, le projet jusqu'à 17 heures, et à 17 heures, on aborde les questions. Ou alors vous me dites : « Non, on souhaite une commission au *finish* », mais cela me semble un peu incohérent avec ce que j'ai entendu, de part et d'autre, dans chaque groupe, concernant la volonté de reporter à quinzaine le projet sur le décret.

Il en va de la lisibilité de l'agenda de chacun et, surtout, du mien.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Je loue votre volonté de vouloir vraiment concilier les points de vue. Il me semblait qu'en suite de la discussion, on était arrivé à ce qu'on allait faire demain, à savoir reprendre le travail décréto, sans aller au forceps, et voir si l'on peut continuer, si l'on épuise l'ordre du jour ou pas, et puis enchaîner avec les questions. Cela me semble plus raisonnable.

M. le Président. - Si l'on ne met pas d'heure de fin, pour moi, on va au forceps.

M. Collignon (PS). - Oui, mais je ne peux pas préjuger de ce qui sera dit, lors des répliques, par l'opposition. Maintenant, on a déjà beaucoup parlé de ce

décret, et s'il faut du temps encore, on prendra encore un peu de temps. Ceci étant, si le dossier est mûr et que l'on peut y arriver, autant le faire. On aura fait oeuvre collective. Et puis, vous enchainerez avec les questions.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je l'ai dit, on attend ce décret depuis suffisamment longtemps pour ne pas vous dire que l'on est pressé. Simplement, dans l'ouverture du Gouvernement, moi, je ne veux pas que demain, l'on dise : « Tiens, on n'a pas eu le temps d'analyser correctement les amendements, on a pas vu avec le partenaire, et cetera ».

Si le ministre-président dit : « Demain, j'aurai l'accord du Gouvernement », demain, on est à même de travailler sur le texte. Pour le texte, on prendra le temps que cela prendra. On abordera l'ensemble des articles – il est vrai que cela risque de durer un peu – l'ensemble des amendements. On essaiera de terminer nos travaux demain.

Toutefois, si l'on n'arrive pas à terminer nos travaux, parce qu'il faut peut-être encore discuter entre formations politiques et arriver à un consensus sur l'une ou l'autre chose, on pourra alors postposer à ce moment-là.

Pour ma part, je pense que l'on ne fait pas les questions avant les projets ou les propositions de décret. Je pense que ce serait un précédent fâcheux pour l'organisation de notre Parlement.

M. le Président. - Voilà, je tranche en disant, et je pense respecter l'avis de la majorité de la commission : à 14 heures 15 minutes demain, on continue le projet.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 11 heures 54 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH
M. Christophe Collignon, PS
Mme Véronique Durenne, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Carine Lecomte, MR
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Gilles Mouyard, MR
Mme Patricia Potigny, MR
Mme Isabelle Stommen, cdH
M. Nicolas Tzanetatos, Président
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AMIF	Asylum, Migration and Integration Fund
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
CEO	chief executive officer
CEPEGRA	Centre de compétence de l'industrie graphique
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
COARM	Informal Council Working Group on Arms Control (Exportations d'armes conventionnelles)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
GAL	Groupes d'action locale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INTERREG	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OIP	organismes d'intérêt public
OWD	Office wallon des déchets
PIB	produit intérieur brut
PME	Production maximale équilibrée
RIS	revenu d'intégration sociale
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement S.A.
SPGE	Société publique de gestion de l'eau S.A.
SPW	Service public de Wallonie
SRI	Service Régional d'Incendie
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
SWDE	Société wallonne des Eaux
WAN	Wallonie Aerotraining Network
WBI	Wallonie-Bruxelles International